



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par domaine : coordination
des indicateurs de développement**

Rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique : évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-deuxième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport des Amis de la Présidence de la Commission sur l'évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies. La Commission est invitée à approuver les conclusions techniques qui y figurent et à recommander de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

* E/CN.3/2002/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.



Résumé analytique

Le rapport qui suit procède d'une préoccupation exprimée par le Conseil économique et social : les réunions au sommet et les grandes conférences des Nations Unies ont convenu de suivre l'évolution de domaines d'intervention très divers au moyen d'indicateurs statistiques très nombreux, qu'elles ont demandé de définir apparemment sans coordonner ces demandes. Il a donc, dans sa résolution 2000/27, invité la Commission de statistique, son organe consultatif technique faisant autorité en la matière :

- À servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés pour le suivi des décisions des grandes conférences;
- À réaliser une analyse technique approfondie de ces indicateurs;
- À émettre des recommandations concernant un nombre limité d'indicateurs;
- À mettre au point et recommander au Conseil un mécanisme permettant d'examiner du point de vue statistique les indicateurs qui seraient proposés à l'avenir.

L'évaluation technique a porté sur plus de 280 indicateurs statistiques issus des réunions au sommet et des grandes conférences des Nations Unies tenues ces 10 dernières années. Sept groupes d'experts et de nombreux pays ont été constitués selon la répartition habituelle des domaines (économie, santé, éducation, etc.) que traduit dans la plupart des pays la répartition des responsabilités entre ministères. Les indicateurs ont été évalués en fonction de critères techniques et de l'intérêt qu'ils présentaient pour le domaine correspondant. Tous les indicateurs, avec leur évaluation technique, ont été affichés sur un site Web créé à cette fin.

Il nous était demandé de définir une liste restreinte d'indicateurs parmi ceux qu'avaient demandés les grandes conférences : nous proposons un schéma où les indicateurs sont répartis selon trois niveaux de priorité. Chaque niveau comporte une cinquantaine d'indicateurs statistiques. Une catégorie complémentaire regroupe les indicateurs qui seraient utiles à quiconque chercherait à comprendre un domaine plus en détail. Le schéma est agencé en fonction des grands domaines dont il vient d'être question. Il y a toutefois des domaines d'intervention importants qui transcendent cette répartition, et habituellement débordent aussi celle des responsabilités entre les ministères, dans nombre de pays : ce sont notamment la lutte contre la pauvreté, les questions de parité, et la protection de l'enfance. Les indicateurs correspondants sont intégrés au schéma.

Il y a des domaines par ailleurs où les indicateurs appellent des améliorations, ou même n'existent pas et doivent donc être définis (droits de l'homme, gouvernance, ...). La tâche aurait été trop ample pour le temps imparti. Mais nous avons recommandé à la Commission de statistique de mettre en place de quoi l'accomplir.

Le rapport comporte une table de concordance entre le schéma proposé et les ensembles existants d'indicateurs demandés par des réunions de haut niveau.

La définition d'indicateurs statistiques, et aussi la capacité statistique permettant de respecter des normes plus strictes, ont un caractère dynamique. Des initiatives en cours au sein des institutions internationales amèneront à réviser le

La définition d'indicateurs statistiques, et aussi la capacité statistique permettant de respecter des normes plus strictes, ont un caractère dynamique. Des initiatives en cours au sein des institutions internationales amèneront à réviser le schéma proposé pour en préserver l'intérêt face à l'évolution des besoins. Il faudra donc le garder à l'étude, et nous avançons des recommandations en ce sens, qui permettront aussi d'améliorer la coordination entre ces institutions.

Enfin, nous abordons la question des réunions au sommet et des grandes conférences qui se tiendront à l'avenir, et la nécessité de prévoir comment faire évoluer le schéma en fonction des besoins qui apparaîtront à cette occasion. Les moyens en place pour la définition d'indicateurs laissent manifestement à désirer. Nous recommandons des modalités qui devraient permettre d'améliorer la situation.

Nos recommandations découlent d'une constatation : les parties prenantes, dans un programme d'indicateurs, vont des décideurs aux statisticiens, dans les organisations internationales comme dans les États membres. Il faut mettre en place des filières leur garantissant à tous la possibilité de jouer pleinement leur rôle pour la définition des indicateurs et l'établissement des priorités, car la traduction d'un objectif politique en indicateur statistique qui résiste à l'analyse et soit véritablement mesurable est un processus auquel toutes les parties prenantes doivent apporter leur concours.

La capacité statistique dont un pays doit être doté pour répondre aux besoins d'information que suscitent les politiques retenues, nationales comme mondiales, est un autre aspect essentiel. Pour développer la capacité statistique, il faut plus qu'un soutien financier et technique de donateurs internationaux, étroitement ciblé sur la production de statistiques précises permettant de suivre la réalisation de telle ou telle politique mondiale. Il y faut un soutien plus étoffé pour le développement du système tout entier.

Autre question d'importance : l'équilibre à trouver entre les statistiques nécessaires à l'échelon national et celles dont on a besoin à l'échelon mondial. À long terme, le soutien financier aux programmes de statistiques devra provenir de sources nationales et non pas internationales, et il faut pour cela que les gouvernements se servent de l'information statistique et en fassent cas pour définir leurs politiques, en surveiller l'application et plus généralement pour assurer le bon fonctionnement de l'administration publique. Il est donc indispensable que le système statistique national serve les grandes orientations des pays.

On trouvera dans le rapport qui suit une série de recommandations visant ces aspects de la question. On y trouvera notamment proposés des mécanismes permettant une participation accrue des États membres à la définition et à l'adoption d'indicateurs statistiques servant des fins mondiales et nationales.

Rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique : évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Remerciements		5
I. Introduction	1–15	6
II. Problèmes essentiels	16–45	8
A. Les parties prenantes	17–19	8
B. Priorités nationales et priorités internationales	20–22	8
C. La capacité statistique	23–30	9
D. Charge imposée aux pays	31–39	10
E. Qualité et caractéristiques techniques	40–43	13
F. Continuité et changement	44–45	13
III. Évaluation technique et schéma d'indicateurs	46–92	14
A. Le rôle des groupes d'experts	48–51	14
B. Les critères de sélection des indicateurs	52–55	15
C. Critères de sélection des niveaux de priorité	56–60	16
D. Indicateurs pris en compte	61–65	17
E. Problèmes généraux et problèmes ayant trait aux différents domaines	66–86	18
F. Recommandations en matière d'indicateurs	87–92	22
IV. Activités futures	93–105	23
A. Nouvelles réunions au sommet et grandes conférences, et nouvelles initiatives en matière d'indicateurs	96–104	23
B. Améliorations techniques et nouvelles normes internationales	105	25
V. Conclusion	106	25
VI. Récapitulation des recommandations	107	25
Mise au point d'indicateurs et actualisation du schéma d'indicateurs		25
Production d'indicateurs		27
Aspects techniques et qualitatifs		27
Capacité statistique		28
Divers		28

Tableaux

Tableau 1. Hiérarchie des indicateurs statistiques, par domaine et sous-domaine.	29
Tableau 2. Nombre d'indicateurs, par domaine et par niveau de priorité.	36
Tableau 3. Correspondance entre les indicateurs recommandés et les ensembles d'indicateurs existants, par niveau de priorité	36

Remerciements

Les Amis de la Présidence ont bénéficié pour le présent rapport du généreux concours de nombreuses personnes venant de 34 pays du monde entier. En outre, des membres de diverses institutions internationales sont intervenus utilement. Nous tenons à tous les en remercier. Le concours des présidents des groupes d'experts a été particulièrement précieux, et nous avons plaisir à leur rendre hommage :

Démographie : David Pearce (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Santé : Jennifer Madans (États-Unis d'Amérique)

Environnement et énergie : Hilary Hilier (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)/Bob Harrison (Australie)

Économie et pauvreté : Rob Edwards (Australie)

Emploi et main-d'oeuvre : Ian Macredie (Canada)

Éducation : Scott Murray (Canada)

Questions sociales diverses : Linda Sabbadini (Italie)

Enfin, nous avons donné beaucoup de travail au personnel de la Division de statistique de l'ONU, que nous remercions bien sincèrement.

I. Introduction

1. Dans les 10 dernières années, les réunions au sommet et les grandes conférences des Nations Unies (en moyenne presque deux par an) ont été consacrées à une large gamme de problèmes économiques et sociaux. Ces conférences ont publié des déclarations fixant des buts et des objectifs chiffrés, approuvés par les États membres, qui doivent servir à améliorer les conditions de vie de la population du monde. Les États se sont engagés en même temps à surveiller les progrès obtenus dans la réalisation de ces objectifs, et on a donc défini des indicateurs (statistiques généralement) pour chacun de ces derniers, afin de suivre et de mesurer ces progrès.

2. Mais on a pu à juste titre s'inquiéter de voir dans le déroulement de ce processus, s'agissant du nombre et du choix des indicateurs à surveiller, un manque de coordination entre les responsables du suivi des différentes conférences. Les indicateurs issus des différentes conférences ont été en nombre très divers, allant de quelques-uns à 70. Au total toutefois, ils sont plus de 280.

3. L'impression suscitée est que ce processus, faute de coordination, a donné lieu à une multitude d'indicateurs d'importance diverse pour les interventions de l'État. Les utilisateurs risquent en outre d'avoir un sentiment de confusion devant le manque de cohérence et d'harmonie apparent de ces indicateurs. À force d'ajouter des indicateurs, on en est arrivé à attendre de chaque État Membre une foule d'informations statistiques, et ce, parallèlement aux statistiques dont ils ont eux-mêmes besoin pour leurs politiques propres. Dans les pays qui ne sont pas dotés de moyens statistiques importants, ces exigences peuvent être hors de proportion avec les ressources dont ils disposent.

4. On a essayé de dégager des indicateurs essentiels, qui seraient mieux acceptés, et seraient donc vus comme prioritaires. La Commission de statistique a ainsi défini l'ensemble minimal de données sociales nationales, soit 15 indicateurs. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), a défini les objectifs internationaux en matière de développement, soit 21 indicateurs, ensemble qui découlait pour une large

part des grandes conférences tenues jusqu'en 1995. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a défini des indicateurs à l'appui des bilans communs de pays, là encore découlant d'une analyse des besoins issus des grandes conférences (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : 57 indicateurs). De même, la nécessité de promouvoir et d'évaluer le développement durable a porté la Commission du développement durable à définir un autre ensemble de 57 indicateurs. On peut citer aussi les indicateurs des services sociaux de base pour tous (12 indicateurs). Les Amis de la Présidence connaissent aussi les travaux réalisés par l'Union européenne sur 35 indicateurs structurels.

5. Le processus n'est pas terminé : alors que l'on rédigeait le présent rapport a été annoncée la sélection d'indicateurs à l'appui des objectifs de développement pour le millénaire (voir A/56/326, annexe : indicateurs), qui représente un autre ensemble d'indicateurs importants à surveiller.

6. Le Conseil économique et social a examiné la question des indicateurs en 1999 et 2000, le sentiment général étant qu'il faudrait mieux coordonner l'ensemble, et faire participer les États membres en tant que maîtres d'oeuvre à tous les stades de la définition d'indicateurs. Dans sa résolution 2000/27, il a invité la Commission de statistique, son organe consultatif technique faisant autorité en la matière :

- À servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés pour le suivi des décisions des grandes conférences;
- À réaliser une analyse technique approfondie de ces indicateurs;
- À émettre des recommandations concernant un nombre limité d'indicateurs;
- À mettre au point et à lui recommander un mécanisme permettant d'examiner du point de vue statistique les indicateurs qui seraient proposés à l'avenir.

7. En conséquence, à sa trente-deuxième session, la Commission a créé un groupe d'Amis de la Présidence, chargé d'examiner plus avant les problèmes et de lui faire rapport à sa trente-troisième session, de manière qu'elle puisse en rendre compte elle-même au Conseil économique et social à sa session de fond de 2002.

8. Le groupe était composé des membres suivants :

Tim Holt (Royaume-Uni) – Président du groupe
 Guest Charumbira (Botswana)
 Claudia Cingolani (Italie)
 Francisco Guillen (Mexique)
 Hasan Abu Libdeh (Palestine)
 Jil Matheson (Royaume-Uni)
 Yue Renfeng (Chine)
 Hussain Shakhathreh (Jordanie)
 Bounhavy Sisouphantong (République
 démocratique populaire lao)
 Ken Tallis (Australie)

9. Pour l'examen technique approfondi indispensable, le groupe a réparti les 280 indicateurs retenus entre les sept domaines ci-après :

- Démographie;
- Santé et nutrition;
- Environnement et énergie;
- Économie et pauvreté;
- Emploi et main-d'oeuvre;
- Éducation;
- Indicateurs sociaux divers.

Sept indicateurs concernant les droits de l'homme et la gouvernance ont été exclus du schéma, du fait qu'ils sont tous qualitatifs, et qu'il n'a pas été défini d'indicateurs statistiques correspondants. Nous y reviendrons le moment venu.

10. Cette répartition en domaines correspond à celle des grandes responsabilités de l'État et, dans bien des pays, à la répartition de ces dernières entre ministères (économie, santé, éducation, etc.). Il y a en outre des domaines d'intervention importants qui transcendent cette répartition, comme la lutte contre la pauvreté, les questions de parité, et la protection de l'enfance.

11. Nous avons étudié la demande qui nous était faite de recommander un nombre restreint d'indicateurs et, à la suite du débat sur la question tenu par la Commission à sa trente-deuxième session, avons rangé les indicateurs en trois catégories d'un niveau de priorité décroissant, avec une catégorie de plus pour les indicateurs « complémentaires ». La première catégorie est celle des indicateurs statistiques que l'on peut considérer comme ayant la plus haute priorité, indispensables pour le suivi général de la situation :

elle comprend un petit nombre d'indicateurs de chacun des grands domaines. La deuxième et la troisième catégories groupent des indicateurs qui permettent de préciser l'image globale de la situation et pourraient correspondre à d'autres interventions prioritaires. On en trouvera une description plus détaillée ci-après, dans la section III.

12. Nous sommes très sensibles au fait que les pays doivent concilier leurs propres besoins de statistiques, correspondant à leurs objectifs nationaux, avec ce qu'on leur demande au plan international. La structure hiérarchique proposée ici n'est pas conçue comme entraînant quelque obligation, ou devant contraindre les États membres, même si à notre avis, il faudrait inciter tous les pays à calculer les indicateurs de la première catégorie, sauf s'il y a des raisons nationales impérieuses de ne pas le faire. Notre sentiment est que les indicateurs de la deuxième catégorie et nombre d'indicateurs de la troisième seraient utiles dans la plupart des pays. Mais il est probable que les pays où certains problèmes, ou certaines initiatives, prennent le pas sur d'autres souhaiteront collecter des statistiques détaillées sur les domaines correspondants (dont certains pourraient relever de la catégorie des indicateurs « complémentaires »), et moins sur d'autres domaines. Par ailleurs, il est probable que les statistiques dont un pays a besoin pour ses propres interventions – soit l'essentiel des statistiques que produit le système national – aillent au-delà des indicateurs définis dans le schéma. Mais il n'en reste pas moins que ce dernier devrait permettre aux pays d'évaluer leurs priorités statistiques et de concilier les besoins nationaux avec les obligations internationales. Nous espérons qu'ils trouveront le schéma utile pour cela.

13. Pour chaque domaine, on a créé un groupe d'experts provenant d'États membres de différentes régions du monde. Certains étaient des statisticiens des services nationaux, d'autres plus axés sur les politiques.

14. Il y a eu en outre des discussions fort utiles avec des représentants de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'OCDE et de la Banque mondiale, et le groupe a assisté à la trente-cinquième session du Sous-Comité des activités statistiques du CAC (Vienne, 18 au

20 septembre 2001), où un premier projet du rapport a été examiné.

15. Poursuivant les consultations, le groupe a communiqué un projet du rapport à tous les bureaux nationaux de statistique, aux commissions régionales et aux institutions internationales. Le même projet a en outre été affiché sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU. La version définitive a été rédigée compte tenu des réactions suscitées par ces consultations. Des représentants de plusieurs institutions internationales ont assisté par ailleurs à la réunion des Amis de la Présidence lors de laquelle a été mise au point pour l'essentiel la version définitive du rapport. Nous remercions tous ceux qui ont apporté leur concours à ce travail, le groupe portant néanmoins la responsabilité finale du rapport.

II. Problèmes essentiels

16. La demande du Conseil économique et social à la Commission de statistique et le mandat du groupe des Amis de la Présidence témoignent de la préoccupation suscitée par le processus actuellement en place pour la définition d'indicateurs. Cette préoccupation procède du manque de coordination entre les parties prenantes, de la participation insuffisante des États membres au processus, et du manque d'organisation que manifestent les ensembles d'indicateurs qui en résultent. Il y a donc là un certain nombre de problèmes, qu'il convient de cerner et de prendre en compte.

A. Les parties prenantes

17. La définition d'indicateurs statistiques de suivi n'est une activité ni purement statistique ni purement politique. L'objectif politique doit trouver son expression dans la manière dont se fait le suivi, mais faire de cette expression un indicateur statistique pertinent, fiable et acceptable pour les différentes parties prenantes est une activité statistique. Seule la détermination conjointe permet de résoudre la tension entre le point de vue politique axé sur ce qui est nécessaire et le point de vue statistique axé sur ce qui est faisable et techniquement solide.

18. Autre aspect concernant les parties prenantes : les indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies et les réunions au

sommet ont beau procéder de nécessités internationales, ils découlent de domaines d'intervention de l'État qui doivent figurer dans les programmes nationaux pour qu'on puisse obtenir les progrès souhaités. Il peut pourtant y avoir des décalages entre priorités nationales et priorités internationales, et on peut donc avoir un problème d'harmonisation.

19. Il faut signaler aussi un troisième problème, qui provient du simple fait que la plupart des indicateurs statistiques proviennent des programmes nationaux de statistique, dont la principale source de financement est nationale, et qui répondent aux besoins d'utilisateurs divers : les besoins internationaux ne sont qu'un des éléments de cet ensemble. Les statisticiens des bureaux nationaux sont ainsi amenés à répondre à des besoins souvent disparates, dans les limites des ressources dont ils disposent. Leurs possibilités de réponse sont largement tributaires de la capacité statistique du pays, et de la charge de travail que les nouvelles demandes de statistiques imposent aux pays, s'il n'y a pas de sources statistiques existantes qu'ils puissent utiliser ou adapter pour y répondre. Les statisticiens nationaux sont donc partie prenante. Leur expérience n'est pas la même que celle des statisticiens qui travaillent dans les organisations internationales, et leur concours au processus de définition d'indicateurs statistiques présente une grande importance.

B. Priorités nationales et priorités internationales

20. L'information statistique doit avant tout être pertinente. Si les statistiques ne correspondent pas à ce dont on a besoin pour une intervention, elles ne retiennent pas l'attention, ou n'ont pas l'effet qu'elles devraient avoir. Si elles sont décalées par rapport aux besoins nationaux, en particulier, cela compromet la nécessaire mise en place d'une capacité statistique, du fait qu'à terme, cette capacité est nécessairement tributaire du financement et de l'appui du gouvernement. Cela compromet aussi le principe des politiques ancrées dans les faits comme base de la gouvernance et de la bonne administration publique dans les pays. Du point de vue de l'ONU, les pays risqueraient d'être moins diligents pour communiquer des indicateurs statistiques permettant le suivi international.

21. On peut réduire dans une certaine mesure la tension entre besoins nationaux et internationaux si le système statistique est assez riche et assez souple pour répondre à des besoins divers. Une enquête sur le budget des ménages, par exemple, si elle est judicieusement conçue, permet d'estimer la proportion de la population qui se situe au-dessous d'une norme internationale de pauvreté, et aussi du seuil national de pauvreté. Dans des cas de ce type, on peut très bien éviter le conflit entre besoins nationaux et internationaux. Il y a d'autres cas où la solution est d'y consacrer plus de ressources, qu'il faille collecter une gamme de données plus large ou financer de quoi travailler sur des échantillons plus nombreux, pour répondre à des besoins plus divers. Il faudrait à notre avis faire le maximum pour concilier besoins nationaux et internationaux afin de répondre aux deux, autrement dit il faudrait que les pays acceptent l'idée de répondre correctement aux besoins internationaux, et les institutions internationales celle de soutenir les activités statistiques axées sur les besoins nationaux, et pas seulement sur les besoins internationaux. Il serait très utile que les pays se dotent de structures modulaires ou de capacités d'analyse leur permettant d'exploiter les données de base tirées des enquêtes pour des usages très divers.

22. Ainsi, tout ensemble rationalisé d'indicateurs pourrait être utilisable (ou facilement adaptable) pour les priorités nationales et internationales. Nous n'avons pas pu faute de temps évaluer la question de manière aussi détaillée que nous l'aurions souhaité, bien qu'ayant bénéficié de l'expérience des membres des groupes d'experts et des institutions internationales. Notre sentiment est qu'il faudrait procéder systématiquement à cette évaluation avant de faire du schéma d'indicateurs et des niveaux de priorité proposés des normes strictes. Les recommandations que nous adressons à la Commission relativement à l'actualisation du schéma d'indicateurs vont dans ce sens.

C. La capacité statistique

23. Pour produire en continu de l'information statistique cohérente et fiable, il faut une capacité statistique soutenue. Il ne s'agit pas de pouvoir à l'occasion satisfaire une demande déterminée, mais de pouvoir produire des statistiques avec régularité, et dans les délais impartis.

24. Une bonne infrastructure statistique, en particulier, est indispensable pour cela, avec les éléments suivants :

- Des systèmes fondamentaux permettant de créer et de tenir à jour une base de sondage pour les enquêtes-entreprises et les enquêtes sur les ménages;
- Une quantité d'activités statistiques continues – conception d'enquêtes, collecte et analyse de données – suffisante pour aiguïser les compétences techniques essentielles;
- La capacité technique et professionnelle voulue pour tenir à jour et développer des systèmes conformes aux normes internationales à mesure qu'elles évoluent;
- Une capacité d'analyse suffisamment développée;
- Des structures statistiques suffisantes et des moyens informatiques et de télécommunications;
- Une bonne gestion permettant de tirer le meilleur parti des ressources disponibles;
- Coiffant le tout, une structure juridique et administrative, traduisant l'importance d'une information statistique de qualité, et la nécessité de préserver une situation où l'on puisse produire ce type d'information avec professionnalisme et intégrité, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Nations Unies).

25. Si cette capacité de base et les ressources continues permettant de la préserver n'existent pas, il ne sera pourvu de manière cohérente ni aux besoins statistiques du pays ni à ceux de la communauté internationale. Dans nombre de pays, c'est le soutien financier continu qui fait problème. Quand la capacité de base est fragile, il n'est pas très efficace d'injecter sporadiquement des fonds permettant de faire face à une nécessité ponctuelle, et cela ne saurait remplacer ce qu'on pourrait appeler la « viabilité » statistique.

26. Les indicateurs statistiques sont à envisager comme le produit final de moyens statistiques souvent complexes, indispensables pour que les indicateurs soient de qualité acceptable. Les estimations démographiques, par exemple, sans lesquelles on ne peut calculer aucun des nombreux indicateurs exprimés en taux ou en estimation par habitant, sont tributaires des recensements périodiques, qui livrent des données

de base, et des systèmes d'enregistrement de l'état civil ou autres sources, dont on tire des estimations de la population entre les recensements. Nombre de statistiques sociales reposent sur des enquêtes sociales, qu'il est impossible de réaliser convenablement s'il n'y a pas continûment dans le pays les compétences techniques nécessaires. Les indicateurs complexes – produit intérieur brut (PIB), par exemple – exigent un ensemble développé d'enquêtes-entreprises, de sources administratives, et de moyens fondamentaux, faute de quoi les statistiques n'ont pas le niveau de qualité voulu. On s'est trop préoccupé du produit final (les indicateurs) et pas assez des moyens de production (sources statistiques, infrastructure). La majorité des organismes d'aide et des donateurs donnent l'impression d'apporter un soutien destiné aux études nécessaires à la poursuite des objectifs qu'ils se sont fixés, sans s'intéresser à la mise en place d'une capacité nationale suffisante.

27. Les pays et les donateurs internationaux doivent admettre que chaque initiative statistique est tributaire de la capacité statistique de base du pays, et que les activités bénéficiant d'un soutien international doivent concourir à développer cette capacité. Il est indispensable que ces activités répondent à des besoins statistiques nationaux comme internationaux, plutôt que de donner l'impression de procéder uniquement d'objectifs internationaux. Il importe d'inciter les gouvernements à utiliser efficacement l'information statistique, et le Conseil économique et social, de même que les donateurs internationaux, ont un rôle à jouer à cet égard, car il y va de l'appui financier et politique soutenu des gouvernements à leur système statistique.

28. Il est bon de rappeler à ce propos que les ressources fournies par les donateurs sont souvent liées à des objectifs internationaux déterminés, même si elles sont présentées comme destinées à renforcer la capacité statistique. Le soutien financier est effectivement fourni, mais on s'inquiète souvent de voir les activités correspondantes solliciter fortement les compétences statistiques dont le pays dispose, ce qui finit par fausser les priorités globales. Il n'y a pas dans ce cas renforcement des capacités statistiques, mais détournement de ces capacités. Il importe que les programmes bénéficiant d'un soutien de donateurs représentent véritablement des ressources supplémentaires durables pour le pays.

29. À notre sens, il faudrait définir un indicateur de capacité statistique, et le suivre. On pourrait le baser sur l'importance de l'activité statistique régulière d'un pays, sur le nombre d'enquêtes et d'analyses statistiques menées en continu, et sur l'existence des éléments essentiels d'une infrastructure statistique. Une équipe spéciale du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21) s'en occupe, à partir des travaux du FMI sur l'évaluation de la qualité des données. Il faudra veiller à ce que ce travail et l'indicateur qui en résultera ne soient pas dominés par les statistiques économiques, et à ce qu'ils portent sur toute la gamme de domaines couverts par les systèmes nationaux de statistiques, et sur les indicateurs visés dans le présent rapport. En outre, l'équipe spéciale ne compte pas de membres représentant les pays. **Nous recommandons de modifier cette situation, et de soumettre à terme les propositions éventuelles de l'équipe spéciale à la Commission de statistique.**

30. La constitution et la surveillance d'une capacité statistique est une question d'ampleur systémique. Dans nos recommandations, nous en avons tenu compte de plusieurs manières. Premièrement, nous avons surtout réfléchi aux indicateurs (essentiellement ceux des deux premiers niveaux de priorité, dans le schéma) que la plupart des pays ont effectivement la possibilité de calculer (avec éventuellement une aide statistique au début, mais, à terme, dans le cadre du programme de statistique continu). Deuxièmement, nous proposons d'évaluer systématiquement la disponibilité et la fréquence des indicateurs inclus dans les catégories prioritaires. Troisièmement, nous avons dans certains cas défini une suite d'approximations successives des indicateurs idéaux que les pays pourraient calculer, passant de l'une à l'autre à mesure qu'ils étoffent leur capacité statistique. C'est la démarche que nous recommandons pour la tenue à jour et le développement du schéma.

D. Charge imposée aux pays

31. On entend souvent s'inquiéter de la charge qu'impose aux bureaux nationaux de statistique la nécessité de communiquer sans coordination une gamme très étendue d'indicateurs, charge si lourde qu'ils n'y parviennent pas, ou si incompatible avec les priorités statistiques nationales qu'elle les oblige à en détourner leurs maigres ressources (compétences et

moyens financiers). Les bureaux nationaux souhaitent en général répondre à toutes les demandes qui leur sont adressées, pour autant qu'elles soient fondées du point de vue technique, mais on peut craindre qu'ils ne soient pas à même de le faire avec les ressources (humaines, financières) dont ils disposent.

32. Les institutions internationales se sont efforcées ces dernières années d'aligner leurs demandes de statistiques et de mieux coordonner ce qu'elles demandent aux pays, notamment en constituant des filières conjointes de collecte. Il faut poursuivre ces efforts, afin de rationaliser plus encore ce qu'on demande aux pays.

33. La multiplication des demandes, problème général, peut avoir deux solutions : la première consiste à réduire la demande, la deuxième à accroître les ressources, et donc la capacité statistique. Cette dernière serait préférable, notamment pour les utilisateurs, mais à court terme il faudra panacher les deux solutions.

34. Pour gérer la demande, plusieurs procédés sont envisageables :

- Concilier demandes internationales et nécessités nationales, ce qui permettra de réduire la charge;
- Fixer une hiérarchie d'indicateurs, de sorte que les pays puissent déterminer leurs priorités d'une façon plus systématique;
- Publier des directives plus fournies sur les meilleures pratiques et les meilleurs moyens de mesure;
- Coordonner plus étroitement entre institutions internationales les besoins de données et les collectes conjointes de données auprès des États membres.

35. Pour ce qui est d'accroître les ressources et de développer la capacité, on peut notamment envisager ce qui suit :

- Il faudra accroître le financement consacré aux bureaux de statistique moins bien dotés, et le faire de manière continue. À terme, le financement devra provenir du pays même, mais dans l'immédiat, le processus est souvent amorcé par un partenariat entre le gouvernement et les donateurs internationaux;

- Pour assurer aux systèmes statistiques l'appui national dont ils ont besoin, il importe de sensibiliser les gouvernements à l'importance que présente l'information statistique pour la poursuite des politiques nationales et la bonne gouvernance. Dans leur quête d'une administration publique efficace et performante, il faut que les gouvernements voient les statistiques comme élément de solution, et non pas comme cause d'une dépense publique parmi d'autres;

- Il est indispensable pour un pays de mettre en place une infrastructure statistique de base, et de se doter d'une masse critique de compétences professionnelles et techniques;

- S'agissant des donateurs, il leur faudra faire en sorte que toutes les activités statistiques viennent renforcer la capacité statistique durable du pays, et qu'elles valorisent le rôle des statistiques aux yeux des gouvernements, en donnant l'importance voulue aux besoins nationaux.

36. Les ressources qu'il faut prévoir pour des produits statistiques nouveaux peuvent être d'importance très différente selon les pays, et selon la capacité statistique dont ils sont dotés. On peut ranger les incidences sur les ressources dans l'ordre suivant, en allant du coût supplémentaire le plus faible au plus élevé :

- Dans certains cas, il suffit d'analyser les données existantes d'une façon différente pour obtenir le produit désiré. Un exemple serait l'analyse selon le sexe, si l'on a les informations de base sur le sexe dans chaque enregistrement de données. Les ressources à prévoir dans ce cas sont modestes (si toutefois on dispose des compétences requises);

- Une autre façon d'exploiter des données existantes pour de nouvelles utilisations, mais qui exige plus de compétences professionnelles, est de recourir à la modélisation, à l'estimation synthétique et autres techniques d'analyse. Les ressources financières à prévoir ne sont pas nécessairement très importantes, mais les connaissances techniques nécessaires pour un produit de bonne qualité le sont;

- Il y a d'autres cas où pour ajouter un produit nouveau, il suffira de collecter des données sur un petit nombre de sujets supplémentaires à

l'occasion d'une enquête existante. Les incidences sur les ressources sont un peu plus élevées, mais tant que la capacité statistique de base existe, la chose est généralement faisable;

- Là où les choses deviennent plus graves, c'est lorsque le produit nouveau que l'on veut obtenir exige d'accroître fortement la taille de l'échantillon utilisé. Les chiffres concernant les régions d'un pays, ou autres subdivisions, dont on a souvent besoin en liaison avec des objectifs nationaux, en sont un exemple, de même que les estimations de sous-groupes de la population. Dans l'un comme l'autre cas, on risque d'avoir à engager des dépenses nettement plus importantes, et d'avoir besoin de plus de compétences d'analyse;
- Plus grave encore, le produit souhaité peut nécessiter un système entièrement nouveau de collecte des données, une nouvelle enquête sur les ménages, par exemple, ou une nouvelle enquête-entreprise. Le plus souvent, on change d'ordre de grandeur dans ce cas pour ce qui est du temps nécessaire pour la mise au point, des frais (notamment frais d'enquêteurs et frais d'exploitation des données), et aussi des compétences professionnelles et techniques, souvent rares, qu'on est amené à réaffecter à la nouvelle enquête en en privant d'autres programmes. C'est parce que l'on cherche à éviter les enquêtes nouvelles que les enquêtes existantes se trouvent parfois surchargées, tiraillées entre des besoins de données différents, parfois inconciliables, jusqu'à n'être plus véritablement gérables – pour ne rien dire de l'effort inconsidéré que ces enquêtes imposent aux enquêtés;
- Quand la source principale de données est un système administratif, des besoins nouveaux obligent parfois à refondre ce système (ou les logiciels sur lesquels il repose), ce qui peut représenter une tâche importante si la refonte n'a pas d'autres motifs, mais être néanmoins préférable à long terme pour certaines utilisations;
- Enfin, certains besoins nouveaux peuvent exiger une infrastructure dont un pays donné n'est pas doté. Certains systèmes administratifs (enregistrement des faits d'état civil, par

exemple) peuvent être inexistants, ou leur fonctionnement si médiocre qu'on ne peut guère s'en servir à des fins statistiques. Il arrive aussi que les processus de mesure (pour les indicateurs environnementaux, notamment) ne soient pas en place. Dans ce cas, c'est toute l'infrastructure qui est à installer, ce qui peut être long et coûteux.

37. En règle générale, un pays est d'autant mieux en mesure de répondre à des besoins nouveaux de statistiques que son infrastructure statistique de base est bonne. Dans bien des pays, on sera amené à étoffer cette infrastructure de base avant de pouvoir atteindre les objectifs nationaux et internationaux.

38. Le PIB et les statistiques de l'état civil, en particulier, exigent une infrastructure statistique lourde et complexe : en principe, il y faut à la fois une capacité d'enquête et la possibilité de tirer des données de systèmes administratifs efficaces. Or, PIB et statistiques de l'état civil sont indispensables pour tout programme d'indicateurs, du fait qu'un grand nombre d'entre eux en découlent.

39. Nous avançons donc l'ensemble de recommandations ci-après :

- **La définition d'indicateurs statistiques de suivi devrait faire appel à la fois aux décideurs et aux statisticiens, chacun de ces groupes s'appuyant sur les organisations internationales et les États membres. Nous précisons cette recommandation plus loin, dans la section IV;**
- **Le Conseil économique et social et les donateurs internationaux devront tenir compte de la nécessité de soutenir et d'étoffer la capacité statistique de base des États membres, infrastructure statistique comprise, toute activité des donateurs en matière de statistiques devant viser les besoins nationaux comme internationaux de statistiques;**
- **Il faudrait que les programmes bénéficiant d'un appui de donateurs servent véritablement à développer la capacité statistique du pays en cause, plutôt que d'obliger à y réaffecter des moyens existants;**
- **Afin de promouvoir dans les pays le développement des capacités statistiques, le Conseil économique et social, les organisations internationales et les donateurs devraient**

encourager l'usage des statistiques au service de la définition bien pensée des politiques et d'une bonne administration publique;

- **La définition d'un indicateur de la capacité statistique, entreprise par le consortium PARIS 21, devrait porter sur les statistiques sociales et économiques, et le processus modifié, afin de faire appel à la participation d'États membres; les propositions finales devraient être présentées à la Commission de statistique;**
- **La Division de statistique de l'ONU devrait encourager l'élaboration de normes et communiquer au besoin des directives sur les meilleures pratiques concernant les indicateurs;**
- **Il faut que les institutions internationales s'efforcent de mieux coordonner la collecte de données auprès des pays.**

E. Qualité et caractéristiques techniques

40. Il importe que les indicateurs statistiques retenus servent véritablement l'objectif poursuivi et satisfassent à des critères techniques. La mesure à des fins statistiques est une discipline exigeante, et nécessite l'intervention de spécialistes. Définitions et concepts doivent être aussi précis que possible, et correspondre à l'utilisation prévue. Les statistiques obtenues devront répondre à des critères de qualité statistique et être conformes aux normes internationales lorsqu'il y en a. La mise au point d'indicateurs statistiques de bonne qualité exige du temps, et il arrive qu'essais sur le terrain et évaluations soient indispensables avant qu'on puisse définir un indicateur utile.

41. Au fil des années, indépendamment pour l'essentiel de la nécessité de suivre les progrès vers les objectifs décidés lors des grandes conférences, les pays ont, au prix d'efforts soutenus, établi des statistiques fondamentales – estimations démographiques, PIB, espérance de vie ... Des directives internationales existent à l'appui des meilleures pratiques, et les propriétés statistiques sont assez bien comprises. Des indicateurs existants se prêtent parfois au suivi correspondant aux objectifs fixés par les grandes conférences. Mais même dans ce cas, la qualité varie d'un pays à l'autre, selon l'infrastructure statistique

dont ces pays sont dotés, et leur capacité statistique de base.

42. En revanche, quand il s'agit de domaines relativement neufs, comme les droits de l'homme et la gouvernance, il n'existe pas d'indicateurs statistiques établis. La définition en demandera du temps, et devra faire appel au concours des statisticiens comme des décideurs.

43. Pour certains indicateurs récents, il y a une autre difficulté : il arrive qu'on ait défini les objectifs à poursuivre en fonction d'une date de référence (on cherche par exemple à réduire d'un tiers en 10 ans la fréquence de tel ou tel phénomène). Si l'indicateur statistique permettant de suivre les progrès à cet égard n'est pas disponible au début de la période fixée, on n'a pas de chiffre de référence pour le suivi. Il n'y a guère de solution simple à ce problème; lorsqu'une grande conférence adopte un objectif de ce type, il faut qu'elle reconnaisse qu'il faut soutenir la définition de moyens de mesure, faute de quoi, c'est le processus de fixation d'objectifs qui risque de se trouver discrédité. **Nous recommandons de prendre en compte la nécessité de mesures de référence lors de l'adoption d'objectifs chiffrés dont le suivi exige que l'on mesure l'évolution à compter d'une date déterminée.**

F. Continuité et changement

44. Toutes les statistiques nécessitent un processus régulier d'examen et de développement. À mesure qu'évolue l'environnement économique et social, les statistiques qui servent à suivre cette évolution doivent changer elles aussi pour rendre compte de la situation nouvelle et garder leur intérêt. Le principe est vrai aussi pour les indicateurs statistiques permettant de suivre les progrès vis-à-vis des objectifs adoptés par les grandes conférences. Si on ne s'attache pas à les réexaminer et à les adapter, les indicateurs perdront de leur pertinence. Pour les statistiques mondiales, l'impératif d'évolution continue procède aussi d'un autre motif : du fait qu'on a besoin de définir rapidement un indicateur, il arrive qu'on fixe les normes techniques en fonction de ce qui est faisable à court terme dans la pratique. Mais à mesure que la capacité statistique se développe, on peut choisir des normes techniques plus ambitieuses, affinant les définitions et améliorant la qualité de l'indicateur à l'échelle mondiale. Il en résulte une tension entre la

continuité à respecter et la nécessité d'une évolution permettant d'améliorer qualité et pertinence. Il faut arriver à concilier ces deux impératifs, souvent en privilégiant la continuité, mais en sachant qu'il existe des méthodes établies, révisions statistiques par exemple, qui permettent de préserver la cohérence des séries chronologiques.

45. Nous recommandons :

- **De soumettre tous les indicateurs statistiques à un processus périodique d'examen et de perfectionnement;**
- **De préciser à l'intention des pays, lorsque ce processus entraîne des changements, comment modifier l'indicateur en cause tout en préservant la continuité avec le passé récent.**

III. Évaluation technique et schéma d'indicateurs

46. Les conférences des Nations Unies organisées dans les années 90 ont permis d'établir une liste de 280 indicateurs spécifiques, pour la plupart à caractère statistique. Cette liste a été établie à partir des indicateurs issus de 15 conférences mondiales mentionnées dans le rapport de 1999 du Secrétaire général (E/1999/11). En consultation avec le secrétariat du Conseil économique et social, la liste a été élargie pour tenir compte de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Dakar, 2000) et d'un certain nombre de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale organisées à la suite de certaines conférences (par exemple la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995), jusqu'au mois de mars 2001. La liste comportait des indicateurs recensés dans le cadre d'initiatives concernant plusieurs conférences, telles que l'ensemble minimal de données sociales nationales, les bilans communs de pays du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les services sociaux de base pour tous et les objectifs internationaux de développement. Par la suite, seuls ont été ajoutés à la liste les 48 indicateurs liés aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire (voir A/56/326, annexe).

47. Ces indicateurs couvrent une large gamme de sujets sans toutefois inclure tous les indicateurs statistiques jugés souhaitables par l'ONU et d'autres organisations internationales. Ce sont seulement les

indicateurs recensés à partir des sommets et des grandes conférences organisés par l'ONU. Les conférences à venir permettront certainement de répertorier de nouveaux domaines où le suivi de l'action des pouvoirs publics s'avère nécessaire (voir la section IV ci-après). La section III concerne essentiellement les 280 indicateurs retenus.

A. Le rôle des groupes d'experts

48. Comme précisé ci-dessus, les indicateurs ont été répartis entre sept domaines et des groupes d'experts constitués pour chaque domaine (démographie, santé et nutrition, environnement et énergie, économie et pauvreté, emploi et main-d'oeuvre, éducation et autres questions sociales).

49. Avec l'appui du personnel de la Division de statistique de l'ONU, les groupes d'experts ont procédé à une évaluation technique de chaque indicateur, les résultats de cette analyse pouvant être consultés sur le site Web de la Division <<http://esa.un.org/unsd/indicatorfoc/>> où ils continueront d'être disponibles à l'avenir. On y retrouve des définitions et des spécifications détaillées pour chaque indicateur et **nous recommandons que le site Web de la Division fasse désormais autorité en ce qui concerne les informations techniques relatives aux indicateurs.**

50. Le présent rapport comporte un résumé des conclusions des groupes d'experts. Un document de séance intitulé « Technical Assessment of Statistical Indicators » (Évaluation technique des indicateurs statistiques) a été également élaboré pour donner un aperçu plus complet du travail accompli par les groupes d'experts.

51. À l'intérieur de chaque domaine, les groupes d'experts ont répertorié des sous-domaines constituant des secteurs d'intervention relativement distincts. Trois niveaux de priorité ont été attribués aux indicateurs :

- Au titre du premier niveau, on a retenu un nombre limité d'indicateurs qui devraient permettre d'assurer un suivi général et que tous les pays sont encouragés à adopter;
- Le deuxième niveau de priorité s'applique à des indicateurs qui fournissent des informations plus complètes que ceux du premier groupe. Ces indicateurs revêtent une importance décisive pour le suivi des politiques nationales et pour les

études comparatives menées à l'échelle internationale;

- Les indicateurs du troisième niveau permettent d'obtenir une image plus complète de la situation dans n'importe quel domaine (en fonction des contingences nationales).

La plupart des indicateurs restants ont été regroupés sous un quatrième niveau. Nombre de ces indicateurs devraient permettre de suivre des volets supplémentaires de l'action des pouvoirs publics. On a exclu les indicateurs qui présentaient des déficiences techniques insurmontables ou qui pouvaient être remplacés par d'autres indicateurs jugés plus satisfaisants.

B. Les critères de sélection des indicateurs

52. Le processus de sélection des indicateurs doit essentiellement tenir compte du domaine d'intervention, mais suppose aussi la recherche d'un équilibre entre un certain nombre de critères relatifs à la pertinence des indicateurs vis-à-vis de ce domaine, aux caractéristiques techniques des indicateurs et aux possibilités du moment (à savoir la faisabilité, les ressources et les capacités statistiques qu'exige une bonne évaluation). Si l'on est en droit de rechercher des indicateurs qui répondent à tous les critères, il en va tout autrement dans la réalité. Il faut voir dans quelle mesure un indicateur remplit certains critères et décider si le défaut de conformité vis-à-vis d'un critère donné suffit à exclure un indicateur. On peut sans doute retenir de nombreux critères, mais les plus importants nous paraissent être les suivants :

Domaine d'intervention

53. Pertinence vis-à-vis du domaine d'intervention :

- Les indicateurs doivent être applicables au domaine d'intervention;
- Les indicateurs doivent permettre d'analyser le véritable objectif de l'action des pouvoirs publics (ou donner une mesure indirecte qui permette une évaluation appropriée);
- Les indicateurs doivent pouvoir s'appliquer à l'ensemble des domaines d'intervention;

- Les indicateurs doivent être simples à interpréter : les changements observés dans le temps doivent être exempts de toute ambiguïté en ce qui concerne leur interprétation et les écarts marqués entre les pays doivent être cohérents au regard des objectifs.

Caractéristiques techniques

54. Caractéristiques techniques :

- Les caractéristiques techniques des indicateurs doivent être adaptées aux objectifs, les changements observés dans le temps étant souvent plus importants que le niveau des indicateurs;
- Les indicateurs qui ne couvrent pas intégralement la population cible devraient cependant assurer une couverture suffisante pour éviter que les valeurs relevées n'induisent en erreur les utilisateurs (c'est-à-dire que les distorsions potentielles qui affectent l'évaluation des objectifs doivent être limitées);
- Lorsque les capacités statistiques d'un pays sont trop faibles pour permettre la pleine utilisation des indicateurs, il faut, en attendant de renforcer ces capacités, recourir à des solutions simplifiées;
- Les indicateurs doivent être suffisamment performants pour pouvoir s'adapter aux différences institutionnelles et culturelles observées entre les pays et dans le temps;
- Les indicateurs doivent pouvoir évoluer à un rythme qui permette d'assurer l'évaluation de l'action des pouvoirs publics;
- Les indicateurs doivent être élaborés assez fréquemment et suffisamment à temps pour permettre d'évaluer l'action des pouvoirs publics;
- Les indicateurs doivent se conformer aux normes internationales lorsque celles-ci existent.

Parcimonie, disponibilité et coûts

55. En matière de parcimonie, de disponibilité et de coûts, et s'agissant des indicateurs et des objectifs supplémentaires :

- Les indicateurs figurant déjà dans le schéma prioritaire (notamment ceux figurant dans les

grands ensembles déjà établis) devraient être utilisés chaque fois que cela est possible;

- Les indicateurs rajoutés au schéma ne devraient pas être trop étroitement corrélés avec les autres indicateurs déjà retenus et devraient correspondre à de nouveaux volets de l'action des pouvoirs publics;
- Lorsque les indicateurs sont subdivisés en composantes (par exemple la mortalité selon les causes ou la scolarisation en fonction de l'âge), ces composantes, pour pouvoir figurer séparément dans le schéma, doivent :
 - Correspondre à des objectifs distincts;
 - Et/ou faire apparaître des écarts importants dans les tendances temporelles;
 - Et/ou faire apparaître des écarts importants entre des pays comparables;
- Le choix des indicateurs doit être fonction de la disponibilité des données et des capacités statistiques observées dans le plus grand nombre de pays;
- Les indicateurs qui exigent de nouvelles sources de données ne devraient pas créer des contraintes (coûts, coûts d'opportunité, exigences de compétences, etc.) qui annulent leurs avantages pour la plupart des pays.

C. Critères de sélection des niveaux de priorité

56. À notre avis, le choix du niveau de priorité affecté à un indicateur donné doit être fondé sur les besoins qui auront été recensés dans le cadre des politiques. Il faut aussi prendre en compte la viabilité technique et les données disponibles pour cet indicateur ainsi que les liens existant avec les autres indicateurs du schéma (si cela se justifie). Quiconque a un sujet qui lui tient à cœur tend naturellement à lui accorder la priorité absolue. Il importe donc d'évaluer les priorités de façon rigoureuse et indépendante afin de pondérer équitablement chaque indicateur et l'objectif auquel il est associé, et résister à la tentation « inflationniste ». Ce travail doit se faire avec la participation des responsables des politiques et des statisticiens et doit englober les priorités nationales et internationales. À cet effet, nous avons formulé un

ensemble de recommandations initiales dans le schéma proposé, mais nous recommandons également l'adoption d'un mécanisme de contrôle. Nous proposons les critères suivants :

- Les indicateurs de premier niveau devraient être le principal outil de suivi des politiques internationales et nationales les plus importantes. Indépendamment des capacités statistiques disponibles, il s'agit des indicateurs sans lesquels les pays et les organisations internationales ne peuvent mesurer les effets des politiques. Le nombre d'indicateurs appartenant à cette catégorie devrait être fonction de l'importance accordée aux politiques, mais de manière générale nous suggérons de choisir entre quatre et huit indicateurs par grand domaine (par exemple, l'économie ou la santé). La plupart des domaines devraient en comporter moins;
- Les indicateurs de deuxième niveau devraient porter sur des objectifs autres (c'est-à-dire des sous-domaines différents) que ceux auxquels s'appliquent les indicateurs de premier niveau. Les objectifs choisis devraient avoir une importance suffisante pour être associés à un indicateur de deuxième niveau. Tous les sous-domaines ne répondront pas nécessairement à cette condition. À titre indicatif, nous recommandons de ne pas définir plus de huit ou 10 indicateurs de deuxième niveau par grand domaine. La plupart des domaines devraient en comporter moins;
- Les indicateurs de troisième niveau devraient s'appliquer à des objectifs jugés secondaires ou moins pressants que les autres. À titre indicatif, nous recommandons de ne pas définir plus de 10 ou 12 indicateurs de troisième niveau par grand domaine. La plupart des domaines devraient en comporter moins;
- Il faut également tenir compte des indicateurs portant sur des questions intersectorielles cruciales, telles que la pauvreté, la parité entre les sexes et la protection de l'enfance;
- Les indicateurs portant sur plusieurs objectifs devraient, de manière générale, avoir un niveau de priorité qui rende compte de la complexité de la situation.

57. Lorsque nous avons appliqué les critères retenus pour l'établissement du schéma proposé, nous avons parfois constaté que certains objectifs semblaient aller de pair avec un niveau de priorité donné, mais qu'il existait des lacunes statistiques ou d'autres problèmes liés à l'évaluation, ce qui nous a incité à affecter un niveau de priorité inférieur aux indicateurs concernés. On trouvera des précisions à ce sujet dans l'évaluation technique qui est faite pour chaque indicateur sur le site Web cité plus haut.

58. Le nombre d'indicateurs recommandé pour chaque niveau s'explique par le fait que le schéma n'a pas pour objet de remplacer l'ensemble des statistiques produites par les systèmes statistiques nationaux à l'appui des besoins des utilisateurs. Il définit plutôt des grandes catégories à des fins de suivi. Les fourchettes proposées sont à la mesure des capacités statistiques existant dans un grand nombre de pays en développement. À mesure que les capacités générales augmenteront, on pourra envisager d'accroître le nombre d'indicateurs.

59. Les groupes d'experts se sont fondés sur les critères exposés ci-dessus et ont également reçu pour consigne de tenir compte des grands ensembles d'indicateurs existants, sauf si pour des raisons techniques impératives d'autres solutions leur étaient préférables.

60. La question de la disponibilité des indicateurs s'est révélée particulièrement problématique car les groupes d'experts ne pouvaient pas procéder à une évaluation approfondie des 280 indicateurs dans tous les pays du monde dans le délai qui leur avait été imparti. **Nous recommandons que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU établisse un rapport à l'intention de la Commission de statistique quant à la disponibilité des indicateurs de premier et de deuxième niveaux (et de troisième niveau lorsque cela est possible) prévus dans le schéma proposé. Le rapport devrait contenir une évaluation des mesures à prendre pour combler les lacunes existantes.**

D. Indicateurs pris en compte

61. De manière générale, nous nous sommes intéressés aux 280 indicateurs établis à partir des objectifs arrêtés lors des sommets et grandes conférences des Nations Unies. Nous avons également

tenu compte de quelques indicateurs contextuels (tels que les statistiques démographiques ventilées par groupe d'âges et par sexe) indispensables à l'établissement des dénominateurs utilisés par d'autres indicateurs et d'un tout petit nombre d'indicateurs qui entrent dans la composition de certains indicateurs.

62. Certains indicateurs établis par les organismes internationaux ou utilisés dans de nombreux pays à des fins de suivi des politiques n'ont pas trouvé place dans le schéma proposé.

63. Nous avons établi une correspondance entre les indicateurs classés par niveau de priorité figurant dans le schéma et les indicateurs, ou leurs équivalents les plus proches, répertoriés dans les grands ensembles d'indicateurs (ensemble minimal de données sociales nationales, plan-cadre des Nations Unies et bilan commun de pays, objectifs internationaux en matière de développement, services sociaux de base pour tous, objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et indicateurs de la Commission du développement durable). Il y a une part de subjectivité dans l'établissement des correspondances, ne serait-ce que parce que dans certains cas il existe des différences techniques entre les indicateurs décrits dans le schéma et les indicateurs correspondants répertoriés dans les grands ensembles.

64. Nous nous sommes concentrés sur les sept domaines décrits plus haut et avons exclu un petit nombre d'indicateurs relatifs aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Nous avons également écarté deux indicateurs ayant trait à l'environnement, dans la mesure où ils n'entraient pas dans nos attributions, n'étant pas d'ordre statistique.

65. Mettre au point des indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance prendra du temps et n'ira pas sans difficulté. **Nous recommandons que la Commission de statistique établisse un mécanisme (qui pourrait prendre la forme d'un groupe d'étude rassemblant des statisticiens et d'autres spécialistes, y compris les responsables des politiques) chargé de l'élaboration d'indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance.** Quelle que soit la formule retenue, il faudra tenir compte des initiatives existantes, notamment les activités qui ont fait suite à la conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles, tenue à Montreux (Suisse) du 4 au 8 septembre 2000. Loin de sous-estimer la

question, nous pensons qu'il vaut mieux ne pas se hâter et faire les choses correctement si l'on veut que les différents pays soient convaincus de l'importance des indicateurs résultants.

E. Problèmes généraux et problèmes ayant trait aux différents domaines

Mesures établies à des fins de comparaison

66. Pour que les statistiques soient utilisables à des fins de comparaisons internationales, il faut qu'elles soient exprimées sous une forme immédiatement comparable, ce qui explique que la plupart des indicateurs sont présentés sous forme de taux ou de proportions ou encore de valeurs par habitant. Cela signifie disposer d'un dénominateur (le plus souvent une valeur démographique). Les mesures économiques et quelques autres mesures se servent ainsi du PIB comme dénominateur. Cela soulève les grands problèmes suivants :

- La fréquence d'emploi du PIB et des valeurs démographiques souligne l'importance qu'il y a à disposer de données de qualité, et partant d'une infrastructure statistique, sans lesquelles maints indicateurs ne seraient pas crédibles;
- Il est indispensable de se doter de capacités et d'une infrastructure statistiques fortes pour pouvoir produire régulièrement les estimations relatives au PIB et à la population;
- Si, avec certains indicateurs, il est préférable de répartir la population par sexe et par groupes d'âges étendus (de 0 à 4 ans, de 5 à 14 ans, de 15 à 64 ans, 65 ans et plus), des estimations plus précises sont toutefois indispensables pour tout un ensemble d'autres indicateurs. Par exemple, il est utile de disposer de données relatives à des groupes d'âges de 5 ans afin d'avoir une idée plus précise du taux de mortalité et du taux de fécondité par groupe d'âges (et, par conséquent, de mesures telles que le taux de fécondité général). Par ailleurs, on a besoin d'affiner la connaissance que l'on a d'autres groupes d'âges, par exemple afin de savoir à quoi s'en tenir sur les taux d'inscription scolaire et les taux de propagation du VIH/sida;
- Une autre difficulté tient au fait que le numérateur de ces indicateurs et le dénominateur

démographique proviennent souvent de sources disparates et peuvent être incohérents, le risque étant que le ministère concerné ne retienne pas les taux ainsi obtenus. Dans des cas extrêmes, on peut en arriver à changer de dénominateur selon le domaine d'intervention, ce qui est bien évidemment insatisfaisant et peut dénoter un problème structurel de cohérence et d'assurance de qualité. Garants de la qualité, les organismes internationaux se doivent de détecter ce type de situations et peuvent jouer un rôle de catalyseur en aidant les pays à régler les problèmes qui se posent.

67. **Nous recommandons :**

- **Que, lorsqu'ils évaluent les capacités statistiques, les donateurs internationaux et les pays eux-mêmes tiennent tout particulièrement compte du rôle majeur joué par un ensemble clef de statistiques démographiques et d'estimations concernant le PIB dans de nombreux indicateurs statistiques;**
- **Que toute l'attention voulue soit donnée à la cohérence des numérateurs et des dénominateurs retenus pour l'établissement des indicateurs et que les organismes internationaux s'attachent à repérer les incohérences et jouent un rôle de catalyseur en aidant les pays à régler les problèmes qui se posent.**

68. Un grand nombre d'indicateurs proviennent généralement des services administratifs en place dans les pays (par exemple, le classement des taux de mortalité par cause, les taux de natalité, les taux d'inscription nets dans l'enseignement et de nombreux indicateurs de santé portant sur les services et les prestations de santé). Dans les pays où ces services font défaut, on se fonde sur les mesures recueillies dans le cadre d'enquêtes, lesquelles sont très répandues, pour établir les numérateurs et les dénominateurs des indicateurs. Il est par exemple possible de calculer un grand nombre d'indicateurs à partir des résultats d'une enquête spécialement consacrée à un domaine particulier (par exemple, l'évolution de l'état de santé et du taux de fécondité). Rien ne s'oppose à ce que l'on aille au-delà des indicateurs répertoriés par niveaux de priorité dans le schéma. Cette solution semble tout à fait viable, notamment lorsque les pays souhaitent se forger une idée plus précise de la situation.

69. Toutefois, les enquêtes spécialisées ne permettent pas de disposer de l'élément de continuité indispensable au suivi des grands indicateurs. Afin de garantir la fréquence des opérations de collecte et d'analyse, il convient d'investir dans l'infrastructure statistique, en particulier dans la constitution de bases de données administratives et dans le renforcement des capacités de sondage.

70. Par ailleurs, les indicateurs prioritaires ne devraient pas être trop nombreux afin que tous les pays aient les moyens de les produire.

Métadonnées

71. Il est indispensable de disposer de métadonnées pour comprendre les tenants et les aboutissants des variations subies par les indicateurs statistiques d'un pays. Disposer de métadonnées de qualité, telles que celles sur lesquelles se fondent la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, est une règle générale mais il est des cas où les pays doivent veiller à rendre publiques certaines métadonnées :

- Lorsqu'un pays se fixe des priorités assorties d'indicateurs imparfaitement comparables avec ceux produits par d'autres pays, il est indispensable de pouvoir se fonder sur des métadonnées détaillées à des fins de comparaison;
- Il importe que les utilisateurs connaissent les critères qui ont servi à l'adoption de normes ou de seuils nationaux (tels que le seuil de pauvreté standard);
- Lorsque les projections démographiques reposent sur des hypothèses formulées quant au taux de fécondité par groupe d'âges, lesdites hypothèses doivent être clairement expliquées;
- Les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations démographiques intercensitaires doivent être rendues publiques dans les pays où les registres d'état civil sont incomplets ou inutilisables.

72. Nous recommandons que les États membres fournissent les métadonnées dont ont besoin les utilisateurs, notamment lorsque les normes nationales s'écartent des normes internationales ou que les hypothèses sous-jacentes risquent d'avoir une influence sur la valeur des indicateurs.

Ventilation des statistiques par sexe

73. Un certain nombre d'indicateurs se prêtent à une analyse différenciant la situation des hommes et des femmes. En règle générale, nous recommandons de procéder à une analyse faisant apparaître les différences s'établissant entre les hommes et les femmes pour tous les indicateurs lorsque la source de données le permet. À cet effet, nous avons répertorié dans le schéma les indicateurs pour lesquels il importe tout particulièrement de ventiler les statistiques par sexe.

Mesures de la distribution

74. De manière générale, les indicateurs qui permettent de mesurer les inégalités et la distribution des revenus dans chaque pays font problème. Les indicateurs portant sur les questions de distribution (par exemple, la part de la consommation du quintile inférieur de population) sont très peu nombreux et se fondent en grande majorité sur des moyennes nationales. Bien que cela n'entre pas dans nos attributions, nous estimons nécessaire de faire observer que ces indicateurs ne rendent pas compte des privations et des inégalités dans le monde. Lorsque cela est possible, une analyse par sous-groupes (par exemple, par sexe, par région, par groupe d'âges, par groupe de revenus ou par appartenance ethnique ou sociale) jetterait un éclairage plus précis sur la question. D'autres mesures de la pauvreté, telles que le ratio de consommation entre le quintile supérieur et le quintile inférieur, présentent également beaucoup d'avantages.

Fréquence

75. Nous nous sommes surtout intéressés à la fréquence avec laquelle les indicateurs sont calculés. De nombreux pays dotés de systèmes statistiques bien rodés produiront des estimations annuelles, et nous pensons qu'il faut tendre vers cet objectif. Tous les pays ne peuvent cependant pas produire des statistiques au même rythme. La fréquence avec laquelle les indicateurs doivent être calculés dépend de l'importance du sujet considéré et de l'écart que l'indicateur est susceptible de faire apparaître. **De manière générale, nous recommandons que les indicateurs soient calculés tous les trois ans, voire tous les cinq ans, mais certains devraient l'être tous les ans, tandis que d'autres (notamment ceux qui reposent sur les recensements) devraient être mis à**

jour tous les 10 ans. Le fait que les indicateurs ne puissent pas être produits à la fréquence voulue peut dénoter des lacunes dans les capacités statistiques.

Démographie

76. Le choix des indicateurs de premier et de deuxième niveaux a été relativement simple dans la mesure où beaucoup se rattachent aux objectifs recensés lors des conférences des Nations Unies. Ils sont bien établis sur les plans national et international et sont dans l'ensemble largement disponibles et relativement peu nombreux. Leur suivi dépend de l'existence d'une bonne infrastructure en matière de statistiques démographiques et d'état civil. Les indicateurs démographiques fournissent une information contextuelle très précieuse pour les indicateurs d'autres domaines.

Santé et nutrition

77. Ce domaine présente quelques particularités qui rende très difficile la hiérarchisation des priorités. Il compte certes un nombre exceptionnellement élevé d'indicateurs, mais ces indicateurs ne recouvrent pas la totalité des principaux sous-domaines en matière de santé et, en raison de ces lacunes, ne forment pas ce que l'on pourrait considérer comme un ensemble d'indicateurs de base pour le domaine de la santé. Le niveau de spécificité varie grandement d'un indicateur à l'autre, ce qui complique encore l'attribution de rangs de priorité. En outre, nombre des indicateurs du domaine Démographie peuvent aussi être considérés comme des indicateurs de santé importants à évaluer parallèlement aux indicateurs de santé et de nutrition. À elle seule, la multiplicité des indicateurs permet difficilement de procéder à une évaluation technique complète; cette activité devra donc se poursuivre à l'avenir.

78. L'évaluation technique de certains des indicateurs a soulevé le problème de la disponibilité des données. Bien que l'évaluation procède indicateur par indicateur, la collecte des données nécessaires gagnerait être mieux coordonnée. Si l'on investissait dans certains composants de l'infrastructure statistique, tels le système de statistiques de l'état civil ou les enquêtes sanitaires nationales, on pourrait recueillir des données relatives à plusieurs indicateurs jouissant d'un rang de priorité élevé et les pays pourraient en outre, s'il le fallait, recueillir des informations statistiques plus

détaillées sur certains aspects de la santé couverts par l'ensemble des indicateurs de conférence.

79. Compte tenu du grand nombre d'indicateurs, nous avons cru devoir donner des indications précises en ce qui concerne un petit nombre d'indicateurs mesurables par les pays. Nous avons tout d'abord essayé de procéder à l'évaluation technique et de structurer notre présentation, si bien que nous avons regroupé un grand nombre d'indicateurs dans la catégorie des indicateurs supplémentaires. Bien que nombre d'entre eux soient difficiles à mesurer, les pays qui possèdent la capacité statistique requise et ont besoin d'informations plus détaillées voudront peut-être en produire certains. **Nous recommandons à la Commission de mettre en place une procédure faisant appel à des statisticiens officiels et à d'autres spécialistes, notamment des responsables de l'Organisation mondiale de la santé, pour revoir la définition et la hiérarchie des priorités dans le domaine de la santé en vue d'étudier les lacunes des ensembles d'indicateurs, de déterminer si des investissements d'infrastructure permettraient d'y porter remède et de créer des liens entre les quelques indicateurs prioritaires et le grand nombre d'autres indicateurs dans le domaine de la santé et de la nutrition.**

Environnement et énergie

80. Les indicateurs relatifs à l'environnement recouvrent une très grande diversité de questions et on imagine difficilement qu'ils soient interchangeable. Ils sont de ce fait beaucoup plus nombreux qu'on aurait pu le penser. En outre, les facteurs environnementaux varient énormément selon les climats et des questions telles que la désertification ou l'afforestation ne revêtent pas la même acuité d'un pays à l'autre. Ces indicateurs recouvrent toutefois aussi bien des problèmes de portée mondiale que des questions relevant de choix nationaux. Pour certains d'entre eux, la comparaison entre les pays est particulièrement difficile. Souvent l'important n'est pas tant le niveau de l'indicateur en valeur absolue que sa tendance à long terme.

Économie et pauvreté

81. À l'exception du PIB qui sert d'indicateur contextuel, il est recommandé d'exprimer les indicateurs monétaires, le plus souvent, non pas en valeur absolue mais en pourcentage du PIB (prix courant). De manière générale, il est préférable

d'utiliser à cette fin le PIB plutôt que le revenu national brut (RNB). **Nous recommandons de modifier les indicateurs figurant dans les principaux ensembles de façon à ce qu'ils soient compatibles avec l'utilisation qui est faite du PIB/RNB dans le schéma.**

82. Un certain nombre d'indicateurs dépendent d'une mesure de la pauvreté standard établie à l'échelle mondiale (par exemple, 1 ou 2 dollars par jour) ou d'un seuil de pauvreté déterminé au niveau national. Les mesures retenues peuvent par ailleurs être fondées sur le revenu ou sur les dépenses. Le groupe préconise la mesure des dépenses et propose qu'une norme internationale soit utilisée de façon à faciliter la comparaison entre les pays. Dans tous les cas, il doit y avoir conversion en équivalence de pouvoir d'achat. Les pays souhaiteront peut-être aussi, le cas échéant, se servir de seuils de la pauvreté fixés au niveau national. Une enquête bien conçue sur le budget et la consommation des ménages peut être utilisée aussi bien pour les mesures universelles que pour les mesures nationales. **Nous recommandons que, dans ce cas, les métadonnées indiquent clairement sur quoi reposent les indicateurs de la pauvreté et, dans le cas de mesures nationales, expliquent la méthode utilisée.**

83. Lorsque l'indicateur est mesuré en termes financiers (par exemple, PIB ou PIB par habitant), le groupe préconise la conversion en équivalence de pouvoir d'achat qui permet les comparaisons entre pays, tout en sachant qu'une telle conversion est impossible dans certains pays où la seule solution consiste à convertir les taux de change. La conversion en équivalence de pouvoir d'achat présente une caractéristique quasiment unique, à savoir qu'elle a pour principal objet de convertir des agrégats monétaires en une unité commune pouvant être utilisée pour comparer les pays entre eux. De ce fait, et en raison des capacités de mesure qu'elle implique, en particulier pour les pays en développement, elle se situe peut-être relativement bas dans la hiérarchie des priorités. Or, dans un souci de qualité, il est indispensable de poursuivre dans cette voie, comme l'ont reconnu la Commission, des organismes internationaux et la Banque mondiale. La nature d'une telle activité rend indispensable une assistance de la communauté internationale. **Nous recommandons qu'aucun effort ne soit épargné pour donner suite aux décisions adoptées par la Commission en 2001**

en ce qui concerne la mesure de l'équivalence du pouvoir d'achat.

Emploi et main-d'oeuvre

84. Dans ce domaine, la majorité des indicateurs dérivent du projet relatif aux indicateurs clefs de l'Organisation internationale du Travail sur le marché du travail. Deux facteurs compliquent la hiérarchisation des priorités. Premièrement, les indicateurs relatifs au marché du travail servent aussi bien à l'élaboration des politiques économiques qu'à celle des politiques sociales (ainsi, la rémunération du travail est un facteur déterminant du bien-être familial mais constitue aussi l'élément le plus important du prix de revient). Un grand nombre de questions de fond sont donc en jeu ici. Le second facteur est la différence fondamentale qui existe entre les marchés du travail de la plupart des pays industrialisés et ceux des pays en développement. Des indicateurs relatifs au secteur non structuré sont par exemple essentiels pour l'élaboration des politiques dans la majorité des pays en développement mais ne sont guère pertinents lorsqu'il s'agit d'analyser le marché du travail dans un pays industrialisé. Le choix d'indicateurs de premier niveau procède d'une tentative d'optimisation à l'échelle mondiale.

Éducation

85. Dans le domaine de l'emploi et du travail, les indicateurs ont une assise théorique et conceptuelle solide et sont l'aboutissement d'un demi-siècle de mesures et d'ajustements continus. Les indicateurs proposés dans le domaine de l'éducation ne présentent aucune de ces caractéristiques. La première tâche du groupe a été de les classer de façon approximative sur la base des indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement de l'OCDE. Cela fait, il est apparu que la majorité des indicateurs proposés reflétaient les apports en matière d'éducation au lieu de mesurer le processus éducatif lui-même ou ses résultats. En outre, les indicateurs relatifs aux résultats substituaient le niveau de scolarité atteint au niveau réel d'alphabétisation. La difficulté a donc été pour le groupe de trouver une formule qui présente les apports, processus et résultats en matière d'éducation de façon plus équilibrée, et de recommander des méthodes permettant de mesurer l'alphabétisation de façon plus fiable. **Nous recommandons à la Commission d'établir une procédure faisant appel à des**

spécialistes des statistiques en matière d'éducation venus d'institutions internationales et d'États membres, en vue d'examiner la possibilité d'adapter, à des fins d'utilisation dans le monde en développement, des méthodes d'évaluation des compétences appliquées dans le monde industrialisé.

Questions sociales diverses

86. Ce domaine recouvre toutes les questions sociales non rattachées à d'autres domaines, d'où son caractère hétéroclite. Pour beaucoup de ces questions et contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines, on ne dispose pas de normes et directives internationales permettant d'établir des statistiques sur des bases solides. Un certain nombre des indicateurs proposés devront donc être davantage développés sur le plan conceptuel et statistique. Nous avons appelé l'attention sur ces indicateurs sur le site Web et en avons suggéré d'autres qui mériteraient être examinés de façon plus approfondie selon la méthode décrite ci-après à la section IV. S'agissant du domaine Questions sociales diverses, la gamme d'indicateurs dérivés des sommets et grandes conférences des Nations Unies semble laisser à désirer. Ceux qui concernent la participation des femmes et la parité entre les sexes sont notamment axés sur la vie politique. Aucun ne mesure la présence des femmes à des postes d'encadrement et de direction. De même, quasiment aucun ne porte sur les conditions sociales et de logement dans lesquelles les enfants sont élevés.

F. Recommandations en matière d'indicateurs

87. Le tableau 1 regroupe les recommandations des groupes d'experts en ce qui concerne la classification des indicateurs selon les trois niveaux de priorité. Il reprend la structure en domaines et sous-domaines de façon à faciliter la mise en contexte. On y trouvera également la légende des indicateurs apparaissant dans les principaux ensembles. Pour toute autre précision sur les indicateurs considérés, on se reportera utilement au site Web de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU (<<http://esa.un.org/unsd/indicatorfoc/>>). On trouvera également une description des travaux des groupes d'experts et des observations concernant le schéma d'indicateurs, diverses questions et les lacunes

constatées dans un document d'information intitulé *Technical assessment of statistical indicators*.

88. Le tableau 1 a été conçu de façon à reproduire les grands domaines d'intervention communs à la majorité des gouvernements (économie, santé, éducation, etc.). Ces domaines se recoupent inévitablement. Par exemple, les statistiques concernant les femmes ou celles qui portent sur les enfants relèvent d'un grand nombre de domaines et sous-domaines. Les aspects économiques de la pauvreté sont couverts par des indicateurs du domaine Économie et pauvreté, mais on trouvera d'autres indicateurs de la pauvreté dans d'autres domaines.

89. Le tableau 2 présente la ventilation des différents domaines par niveau de priorité. Pour plus de commodité, certains sous-domaines démographiques (mortalité et fécondité) comprennent les indicateurs de santé correspondants. Les trois niveaux de priorité contiennent respectivement 38, 42 et 43 indicateurs.

90. Le tableau 3 analyse la relation qui existe entre les recommandations prioritaires présentées dans le tableau 1 et les listes d'indicateurs formant les ensembles hautement prioritaires (ensemble minimal de données sociales nationales : 15 indicateurs; objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire : 48 indicateurs; objectifs internationaux en matière de développement : 29 indicateurs; Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement/Bilan commun de pays : 57 indicateurs; services sociaux de base pour tous : 12 indicateurs; Commission du développement durable : 58 indicateurs. Il comprend les cas dans lesquels un groupe d'experts a recommandé d'apporter une modification technique à un indicateur déjà identifié par une conférence des Nations Unies, ou jugé préférable de remplacer directement l'indicateur (par exemple, lorsque le PIB a été substitué au RNB pour les indicateurs économiques; voir plus haut au paragraphe 81).

91. Un certain nombre d'indicateurs non-statistiques (droits de l'homme et environnement) ont été écartés et ne figurent donc pas dans le tableau 1. Certains indicateurs associés aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire seront par ailleurs suivis de près seulement pour certains ensembles de pays spécifiques n'étant pas des indicateurs mondiaux; ils ont également été exclus du tableau. Le tableau 1 montre qu'une forte proportion des divers grands ensembles se retrouvent dans les trois premiers niveaux

de priorité. Le reste est généralement regroupé dans la catégorie des indicateurs supplémentaires, à moins que l'indicateur proposé ait tellement laissé à désirer sur le plan technique qu'on ait décidé de l'omettre.

92. La Commission avait créé l'ensemble minimal de données sociales nationales pour fournir aux différents pays un ensemble d'indicateurs hautement prioritaire reflétant les décisions prises à l'époque par les sommets et grandes conférences des Nations Unies. Cette fonction reviendra désormais au schéma de priorités proposé. **Nous recommandons donc que soit déclaré périmé l'ensemble minimal de données sociales nationales.**

IV. Activités futures

93. Le troisième objectif poursuivi dans le présent rapport consistait à concevoir un mécanisme pour l'examen statistique des indicateurs qui seront proposés à l'avenir et à faire des recommandations au Conseil économique et social à ce sujet.

94. Il convient, de toute évidence, d'envisager les dispositions à prendre à l'avenir, et ce pour plusieurs raisons importantes. Tout d'abord, de nouveaux domaines d'action seront nécessairement abordés lors des prochaines conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU et l'examen des progrès accomplis dans les domaines d'action actuels amènera à modifier ou à préciser les objectifs de politique générale, de telle sorte qu'il faudra élaborer de nouveaux indicateurs ou revoir les indicateurs existants. La deuxième raison importante est que les organisations internationales doivent réexaminer les ensembles d'indicateurs se rapportant à leur domaine d'action et les ajuster lorsque les objectifs de politique générale changent ou que de nouvelles questions se font jour. De fait, plusieurs organismes mènent actuellement ce type de travaux, et auront à actualiser leurs ensembles d'indicateurs une fois ces travaux achevés. La troisième raison est qu'une évolution des normes, définitions et meilleures pratiques admises sur le plan international est inévitable, compte tenu des progrès techniques et du fait que les capacités statistiques mondiales augmentent et permettent d'appliquer des normes plus élevées. **Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est impératif de mettre régulièrement à jour le schéma d'indicateurs.**

95. Trois questions connexes doivent à notre avis être examinées :

- La création de nouveaux indicateurs à l'occasion des futures grandes conférences et réunions au sommet;
- Le maintien à l'examen du schéma hiérarchisé et des priorités proposés;
- Le réexamen périodique et l'ajustement des indicateurs existants.

A. Nouvelles réunions au sommet et grandes conférences, et nouvelles initiatives en matière d'indicateurs

96. Les travaux concernant la définition de nouveaux indicateurs doivent débiter dès le stade des préparatifs de toute grande conférence ou réunion au sommet à venir, et associer les responsables de l'élaboration des politiques et les statisticiens des organisations internationales aussi bien que des États membres. À notre avis, il n'est pas nécessairement besoin de nouveaux mécanismes, mais l'efficacité des mécanismes existants doit être améliorée. Un certain nombre de principes doivent être appliqués :

- Même si les hauts fonctionnaires compétents pour une conférence donnée sont enclins à considérer qu'ils jouent le rôle de chef de file pour les indicateurs relatifs à une question donnée, bon nombre d'autres fonctionnaires représentant d'autres secteurs du système des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ont un intérêt légitime à l'établissement des indicateurs se rapportant à tel ou tel domaine d'action;
- Les besoins en matière d'indicateurs statistiques doivent être envisagés dans le contexte plus général des besoins en matière d'indicateurs. Ainsi, les besoins nouveaux doivent être définis compte tenu des besoins déjà établis;
- L'établissement de nouveaux indicateurs doit être compatible avec les besoins nationaux en matière de statistiques des politiques nationales, et tenir compte de la capacité statistique des pays en la matière;
- Les statisticiens des organisations internationales ont un rôle à jouer pour ce qui est d'évaluer la qualité des indicateurs proposés et de faire

concorde leur définition avec les différentes utilisations qui peuvent en être faites sur le plan des politiques. Les statisticiens nationaux doivent également être associés à ce processus. En outre, étant plus proche des données brutes, les experts nationaux sont particulièrement bien placés pour connaître les caractéristiques techniques des indicateurs, savoir si tel ou tel indicateur proposé existe, et apprécier les aspects relatifs à la collecte des données et aux ressources;

- Mener des consultations à l'échelon international demande du temps, de même qu'élaborer des produits statistiques de qualité, et il importe que l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes internationaux en soient conscients. Toutefois, ce ne sera pas du temps perdu si l'on parvient à établir un consensus au sein de la communauté internationale et entre les **États membres** et à s'associer leur concours actif, conformément au souhait exprimé par le Conseil.

97. Il n'est pas aisé de trouver la formule idéale. En général, si la plupart des membres de la communauté internationale (mais pas tous) ont consenti beaucoup d'efforts pour mieux coordonner leur action, il s'avère nettement plus difficile d'amener tous les États à participer pleinement et véritablement à l'établissement des indicateurs. Il ne suffit pas que les organisations internationales donnent des avis de pure forme alors que des décisions essentielles ont déjà été prises. Sur le plan national, la communication entre statisticiens et responsables de l'élaboration des politiques est souvent bonne, du fait que les plans statistiques nationaux doivent être établis en fonction des besoins de l'action gouvernementale. Dans bon nombre de pays, les activités statistiques relatives à certains domaines sont souvent menées dans le principal ministère concerné plutôt que dans un organisme de statistique central, ce qui favorise la communication entre les statisticiens et les décideurs, mais ne facilite pas les relations avec d'autres experts du système de statistique national. Le manque de coordination ou de planification cohérente à l'intérieur de ce système est le signe que les capacités statistiques d'un pays, ou que le cadre juridique ou les structures administratives en matière de statistiques nationales, sont insuffisantes.

98. En ce qui concerne les statistiques nationales, c'est aux statisticiens directement concernés qu'il revient de participer à l'établissement des indicateurs. Mais ceux-ci doivent en informer les services de

statistique nationaux pour que la coordination des différentes activités statistiques soit assurée. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de cet impératif dans nos recommandations.

99. Nous recommandons que le mécanisme de consultation décrit ci-après soit mis en place lors des préparatifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, ou à l'occasion de tout examen approfondi d'indicateurs au sein d'un organisme international.

100. Nous recommandons que les décideurs comme les statisticiens soient associés à la définition des indicateurs statistiques aux fins de suivi, et que chacun de ces groupes s'assure le concours des organismes internationaux et des États membres. Nous formulons également les recommandations suivantes :

- **La définition et la mise au point de nouveaux indicateurs devraient être coordonnées par les entités compétentes pour le domaine d'action considéré;**
- **La capacité des pays de produire ces indicateurs devrait être prise en compte;**
- **Les fonctionnaires concernés devraient avoir clairement pour instruction de veiller à ce que, dès les premiers stades, les autres organismes et entités du système des Nations Unies qui y ont un intérêt légitime soient associés à leurs travaux;**
- **Les responsables de l'élaboration des politiques et les statisticiens travaillant dans des organismes internationaux devraient prendre part à la concertation; en particulier, la Division de statistique de l'ONU devrait jouer un rôle dès le départ;**
- **Un certain nombre de représentants des États membres (statisticiens et décideurs) devraient être conviés à participer aux travaux des équipes chargées de l'établissement des indicateurs en tant que membres à part entière ; il conviendrait en outre de développer les consultations sous forme électronique;**
- **Au niveau des États membres, les statisticiens consultés devraient être ceux qui ont compétence pour le domaine d'action considéré, mais la Division devrait veiller à ce**

que les organismes nationaux de statistique soient associés aux activités de coordination;

- La Division devrait s'appuyer sur les commissions régionales de statistique et communiquer directement par voie électronique avec les services nationaux de statistique pour faire en sorte que les statisticiens nationaux soient consultés au cours du processus d'élaboration des indicateurs;
- Les statisticiens nationaux devraient mettre à profit les contacts réguliers qu'ils entretiennent avec les communautés d'utilisateurs (en particulier les responsables de l'élaboration des politiques nationales) pour faire remonter l'information sur la compatibilité entre les besoins nationaux et internationaux, et la Division devrait utiliser ces mécanismes pour assurer un retour d'information en vue de l'établissement d'indicateurs;
- Le moment venu, l'entité responsable du domaine d'action considéré devrait, en consultation avec la Division, adresser des propositions à la Commission, qui ferait rapport au Conseil économique et social.

101. Nous recommandons que la Commission soit chargée de tenir à jour le schéma d'indicateurs et d'élargir celui-ci en fonction des besoins nouveaux, et de faire des recommandations au Conseil au sujet de l'adoption de nouveaux indicateurs et de leur place dans la hiérarchie des priorités.

102. Nous recommandons que la Commission crée un comité permanent qui serait chargé des questions relatives aux indicateurs et représenterait celle-ci entre les réunions afin d'éviter tout retard.

103. Nous recommandons que la Division, en étroite consultation avec les responsables de l'élaboration des politiques compétentes, et à l'issue du processus de consultation recommandé, établisse des recommandations à l'intention de la Commission (ou de son comité permanent, le cas échéant).

104. Nous recommandons l'application des critères énoncés aux paragraphes 52 à 55 ci-dessus pour l'établissement et l'adoption de nouveaux indicateurs.

B. Améliorations techniques et nouvelles normes internationales

105. Le processus consistant à apporter des améliorations techniques et à actualiser les normes internationales en matière de statistiques est bien établi. **Nous recommandons donc que des examens périodiques d'indicateurs statistiques particuliers figurant dans le schéma d'indicateurs proposé soient inclus dans les programmes pertinents d'examen et de révision statistiques dont il est régulièrement rendu compte à la Commission.**

V. Conclusion

106. **Il faudra, selon nous, faire évoluer le schéma d'indicateurs en se fondant sur le présent rapport. Nous recommandons la dissolution du Groupe des Amis de la Présidence.**

VI. Récapitulation des recommandations

Récapitulation des recommandations du Groupe des Amis de la Présidence

107. Les recommandations du Groupe des Amis de la Présidence sont récapitulées ci-après.

Mise au point d'indicateurs et actualisation du schéma d'indicateurs

1. Le schéma d'indicateurs devrait être actualisé pour tenir compte des prochaines conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, de l'évolution du schéma d'indicateurs utilisé par les organismes de l'ONU et des progrès techniques en la matière (par. 94).

2. Le mécanisme de consultation recommandé devrait être mis en place lors des préparatifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ou à l'occasion de tout examen approfondi d'indicateurs au sein d'un organisme international (par. 99).

3. Il conviendrait de prendre en compte la nécessité de mesures de référence lors de l'adoption d'objectifs chiffrés dont le suivi exige

que l'on mesure l'évolution à compter d'une date déterminée (par. 43).

4. Les décideurs comme que les statisticiens devraient être associés à la définition des indicateurs statistiques aux fins de suivi, et chacun de ces groupes devrait s'assurer le concours des organismes internationaux et des États membres; en outre :

- La définition et la mise au point de nouveaux indicateurs devraient être coordonnées par les entités compétentes pour le domaine d'action considéré;
- La capacité des pays de produire ces indicateurs devrait être prise en compte;
- Les fonctionnaires concernés devraient avoir clairement pour instructions de veiller à ce que, dès les premiers stades, les autres organismes et entités du système des Nations Unies qui y ont un intérêt légitime soient associés à leurs travaux;
- Les responsables de l'élaboration des politiques et les statisticiens travaillant dans des organismes internationaux devraient prendre part à la concertation; en particulier, la Division de statistique de l'ONU devrait jouer un rôle dès le départ;
- Un certain nombre de représentants des États membres (statisticiens et décideurs) devraient être conviés à participer aux travaux des équipes chargées de l'établissement des indicateurs en tant que membres à part entière; il conviendrait en outre de développer les consultations sous forme électronique;
- Au niveau des États membres, les statisticiens consultés devraient être ceux qui ont compétence dans le domaine d'action considéré, mais la Division devrait veiller à ce que les organismes nationaux de statistique soient associés aux activités de coordination;
- La Division devrait s'appuyer sur les commissions régionales de statistique et communiquer directement par voie électronique avec les services nationaux de statistique, pour faire en sorte que les statisticiens nationaux soient consultés au

cours du processus d'élaboration des indicateurs;

- Les statisticiens nationaux devraient mettre à profit les contacts réguliers qu'ils entretiennent avec les communautés d'utilisateurs (en particulier les responsables de l'élaboration des politiques nationales) pour faire remonter l'information sur la compatibilité entre les besoins nationaux et internationaux, et la Division devrait utiliser ces mécanismes pour assurer un retour d'information en vue de l'établissement d'indicateurs;
- Le moment venu, l'entité responsable du domaine d'action considéré devrait, en consultation avec la Division, adresser des propositions à la Commission, qui ferait rapport au Conseil économique et social (par. 100).

5. La Commission devrait être chargée de tenir à jour le schéma d'indicateurs et d'élargir celui-ci en fonction des besoins nouveaux, et de faire des recommandations au Conseil au sujet de l'adoption de nouveaux indicateurs et de leur place dans la hiérarchie des priorités (par. 101).

6. La Commission de statistique devrait créer un comité permanent qui serait chargé des questions relatives aux indicateurs et représenterait celle-ci entre les réunions afin d'éviter tout retard (par. 102).

7. La Division, en étroite consultation avec les responsables de l'élaboration des politiques compétents, et à l'issue du processus de consultation recommandé, devrait établir des recommandations à l'intention de la Commission (ou de son comité permanent, le cas échéant) (par. 103).

8. Les critères énoncés aux paragraphes 52 à 55 ci-dessus devraient être appliqués pour l'établissement et l'adoption de nouveaux indicateurs (par. 104).

9. La Commission de statistique devrait mettre en place une procédure faisant appel à des statisticiens officiels et à d'autres spécialistes, notamment des responsables de l'Organisation mondiale de la santé, pour revoir la définition et la hiérarchie des priorités dans le domaine de la

santé en vue d'étudier les lacunes des ensembles d'indicateurs, de déterminer si des investissements d'infrastructure permettraient d'y remédier et de créer des liens entre les quelques indicateurs prioritaires et le grand nombre d'autres indicateurs dans le domaine de la santé et de la nutrition (par. 79).

10. La Commission devrait établir une procédure faisant appel à des spécialistes des statistiques en matière d'éducation venus d'organisations internationales et d'États membres, en vue d'examiner la possibilité d'adapter, à des fins d'utilisation dans le monde en développement, des méthodes d'évaluation des compétences appliquées dans le monde industrialisé (par. 85).

11. La Commission de statistique devrait établir un mécanisme (qui pourrait prendre la forme d'un groupe d'étude rassemblant des statisticiens et d'autres spécialistes, y compris les responsables des politiques) chargé de l'élaboration d'indicateurs statistiques en matière de droits de l'homme et de bonne gouvernance (par. 65).

12. Les indicateurs figurant dans les principaux ensembles devraient être modifiés de façon à ce qu'ils soient compatibles avec l'utilisation qui est faite du PIB/RNB dans le schéma (par. 81).

13. L'ensemble minimal de données sociales nationales devrait être déclaré périmé (par. 92).

Production d'indicateurs

14. La Division devrait établir un rapport à l'intention de la Commission quant à la disponibilité des indicateurs de premier et de deuxième niveaux (et de troisième niveau lorsque cela est possible) prévus dans le schéma proposé. Le rapport devrait contenir une évaluation des mesures à prendre pour combler les lacunes existantes (par. 60).

15. De manière générale, les indicateurs devraient être calculés tous les trois ans, voire tous les cinq ans mais certains devraient l'être tous les ans, tandis que d'autres (notamment ceux qui reposent sur les recensements) devraient être mis à jour tous les 10 ans (par. 75).

16. Lorsque la source de données le permet, il faudrait procéder, pour tous les indicateurs, à une

analyse faisant apparaître les différences s'établissant entre les hommes et les femmes (par. 73).

17. Il faudrait accorder toute l'attention voulue à la cohérence des numérateurs et des dénominateurs retenus pour l'établissement des indicateurs, et les organismes internationaux devraient s'attacher à repérer les incohérences et jouer un rôle de catalyseur en aidant les pays à régler les problèmes qui se posent (par. 67).

18. Les États membres devraient fournir les métadonnées dont ont besoin les utilisateurs, notamment lorsque les normes nationales s'écartent des normes internationales ou que les hypothèses sous-jacentes risquent d'avoir une influence sur la valeur des indicateurs (par. 72).

19. Les métadonnées devraient indiquer clairement sur quoi reposent les indicateurs de la pauvreté et, dans le cas de mesures nationales, expliquer la méthode utilisée (par. 82).

20. Les organisations internationales devraient s'efforcer de mieux coordonner la collecte de données auprès des pays (par. 39).

Aspects techniques et qualitatifs

21. Le site Web de la Division de statistique de l'ONU devrait désormais faire autorité en ce qui concerne les informations techniques relatives aux indicateurs (par. 49).

22. La Division devrait encourager l'élaboration de normes et communiquer au besoin des directives sur les meilleures pratiques concernant les indicateurs (par. 39).

23. Il faudrait soumettre tous les indicateurs statistiques à un processus périodique d'examen et de perfectionnement et, lorsque ce processus entraîne des changements, préciser à l'intention des pays comment modifier l'indicateur en cause tout en préservant la continuité avec le passé récent (par. 45).

24. Des examens périodiques d'indicateurs statistiques particuliers figurant dans le schéma d'indicateurs proposé devraient être inclus dans les programmes pertinents d'examen et de révision statistiques dont il est régulièrement rendu compte à la Commission (par. 105).

Capacité statistique

25. Le Conseil économique et social et les donateurs internationaux devraient tenir compte de la nécessité de soutenir et d'étoffer la capacité statistique de base des États membres, infrastructure statistique comprise, toute activité des donateurs en matière de statistique devant viser les besoins nationaux comme les besoins internationaux de statistique (par. 39).

26. À cet effet, le Conseil, les organisations internationales et les donateurs devraient encourager l'usage des statistiques au service d'une définition bien pensée des politiques et d'une bonne administration publique (par. 39).

27. Il faudrait que les programmes bénéficiant d'un appui de donateurs servent véritablement à développer la capacité statistique du pays en cause, plutôt que d'obliger à y réaffecter des moyens existants (par. 39).

28. Lorsqu'ils évaluent les capacités statistiques, les donateurs internationaux et les pays eux-mêmes devraient tenir tout particulièrement compte du rôle majeur joué par un ensemble clef de statistiques démographiques et d'estimations concernant le PIB dans de nombreux indicateurs statistiques (par. 67).

29. La définition d'un indicateur de la capacité statistique, entreprise par le consortium PARIS 21, devrait porter sur les statistiques sociales et économiques et le processus devrait être modifié afin de faire appel à la participation d'États membres; les propositions finales devraient être présentées à la Commission (par. 29 et 39).

30. Aucun effort ne devrait être épargné pour donner suite aux décisions adoptées par la Commission en 2001 en ce qui concerne la mesure de l'équivalence du pouvoir d'achat (par. 83).

Divers

31. Le Groupe des Amis de la Présidence devrait être dissous (par. 106).

Tableau 1
Hierarchie des indicateurs statistiques, par domaine et sous-domaine

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
Démographie			
Structure et croissance de la population	Mouvement annuel moyen de la population [6]		Projections démographiques, par groupe d'âge (0 à 4 ans, 5 à 14 ans, 15 à 64 ans, 65 ans et plus) et par sexe, sur 25 ans, par tranches quinquennales (initialement 2010 à 2025) [1]
	Population, ventilée par groupe de cinq années d'âge et par sexe (s'il n'est pas possible de ventiler par groupes d'âge quinquennal, ventiler comme suit : 0 à 4 ans, 5 à 14 ans, 15 à 64 ans, 65 ans et plus) [3,4]		Pourcentage d'habitants vivant en zone urbaine [6]
Démographie/santé			
Fécondité/santé de la procréation	Taux total de fécondité [2, 4]	Taux de fécondité, femmes âgées de 15 à 19 ans	
	Taux d'utilisation de la contraception [1, 2, 3, 4, 5, 6]		
Mortalité	Espérance de vie à la naissance, par sexe [1, 2, 3, 4, 6]	Taux de mortalité infantile, par sexe [1, 2, 3, 4, 5]	Taux de mortalité des moins de 5 ans liée aux maladies diarrhéiques
	Taux de mortalité des moins de 5 ans [1, 2, 3, 4, 5, 6]	Taux de mortalité paludéenne [5]	Taux de mortalité des moins de 5 ans liée à des infections respiratoires aiguës
		Taux de mortalité maternelle [1, 2, 3, 4, 5]	
Santé et nutrition			
État de santé et comportements en matière de santé	Taux de prévalence du VIH/sida, pour le groupe d'âge des 15 à 24 ans, par sexe [2, 4, 5]		Taux d'enfants présentant une insuffisance pondérale à la naissance (poids de naissance inférieur à 2,5 kg)
			Taux de morbidité paludéenne [5]
			Traitement du paludisme [5]

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
			Taux global d'invalidité des enfants
Accès aux soins de santé	Proportion de naissances assistées par du personnel de santé formé [2, 4, 5]		Accès aux soins de santé de base [3, 4, 6]
État nutritionnel/poids sain	Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (insuffisance pondérale) (malnutrition modérée et grave) (comprend l'état nutritionnel des enfants) [2, 3, 4, 5, 6]	Proportion d'habitants souffrant de malnutrition (consommation alimentaire inférieure aux besoins nutritionnels) [4, 5]	Fréquence du retard de croissance
Prévention/vaccination/mesures de santé publique	Proportion d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole [4, 5, 6 ^a]		Proportion d'habitants vaccinés contre la tuberculose (taux de couverture du vaccin antituberculeux)
	Proportion d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (taux de couverture du vaccin DTCoq) [6 ^a]		Taux d'incidence de la poliomyélite
	Proportion d'habitants ayant accès à de l'eau salubre [1, 2, 3, 4, 5, 6]		
	Proportion d'habitants ayant accès à des moyens salubres d'évacuation des excréta [1, 2, 3, 4, 5, 6]		
Environnement et énergie			
Atmosphère	Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes, exprimées en équivalent de CO ₂) [2, 4, 5, 6]	Concentration de matières polluantes dans l'atmosphère dans les zones urbaines [6]	
		Consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes, exprimées en équivalent de CFC-11) [5 ^b , 6]	

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
Terres	Pourcentage de la superficie totale occupée par des zones forestières (et évolution dans le temps) [2, 5, 6]	Engrais utilisés dans l'agriculture par unité de superficie de terres agricoles [6]	Proportion de zones d'abattage par rapport à l'accroissement forestier [6]
		Utilisation de pesticides par unité de superficie de terres agricoles [6]	Superficie totale des terres arables et des terres de cultures permanentes [4, 6]
		Proportion de terres touchées par la désertification [6]	
Océans, mers et côtes		Concentration d'algues dans les eaux côtières [6]	Proportion de prises annuelles de grandes espèces marines par rapport à la biomasse féconde [6]
Eau douce	Prélèvements annuels d'eaux souterraines et de surface en pourcentage de la quantité totale de ressources en eau renouvelables [6]	Besoins en oxygène des organismes aquatiques [6]	Concentration de bactéries fécales coliformes dans l'eau douce [6]
Biodiversité	Zones protégées en pourcentage de la superficie totale [2, 4, 5, 6]		Superficie de certains grands écosystèmes [6]
			Abondance de certaines grandes espèces [6]
Modes de consommation et de production	Utilisation d'énergie par unité de PIB [2, 4, 5,6]	Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie [6]	Consommation annuelle d'énergie par habitant [6]
		Production de déchets dangereux et radioactifs [6]	Volume de la consommation de matières premières et de matériaux de récupération par unité de PIB réel [6]
		Intensité de la consommation d'énergie par le secteur industriel et par le secteur commercial/des services [6]	
		Intensité de la consommation d'énergie des ménages [6]	
		Intensité de la consommation d'énergie des transports [6]	
		Traitement des déchets [6]	

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
		Production totale de déchets industriels et de résidus urbains solides, par habitant et par an [6]	
Économie et pauvreté			
Ressources économiques	PIB réel par habitant [1, 6]		Croissance en termes de PIB réel par habitant [4 ^c]
	PIB réel (exprimé en parité de pouvoir d'achat)		
Répartition des revenus/inégalités	Coefficient de Gini de répartition des revenus (disponibles) (indice d'inégalité de Gini) [6]		
Pauvreté	Proportion d'habitants disposant de moins d'un dollar des États-Unis par jour pour vivre [2, 4, 5, 6]	Indice d'écart de pauvreté (comprend l'écart de pauvreté à 1 dollar par jour et l'écart de pauvreté à 2 dollars par jour) [2, 4, 5]	
	Proportion d'habitants se situant en dessous du seuil national de pauvreté [4, 6]	Quintile inférieur (revenu ou consommation) de la consommation totale (part de la consommation nationale par le cinquième le plus pauvre de la population) [2, 4, 5]	
Épargne et investissements		Investissements en pourcentage du PIB [2,6]	
		Épargne brute en pourcentage du PIB [4]	
Commerce international et investissements étrangers	Commerce en pourcentage du PIB [2, 4]	Montant net de la dette extérieure en pourcentage du PIB [2, 4, 6]	
Aide internationale au développement		Montant net de l'aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut [2, 5, 6]	

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
Éléments particuliers des dépenses, des recettes et de la production			Dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB
			Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB
Inflation			Taux d'inflation moyen annuel
Emploi et main-d'oeuvre			
Offre de main-d'oeuvre	Taux de participation de la main-d'oeuvre	Rapport emploi/population [1, 4]	Proportion de la main-d'oeuvre âgée de 25 à 29 ans ayant un niveau universitaire
			Proportion de la main-d'oeuvre âgée de 15 ans et plus ayant un niveau universitaire
Utilisation de la main-d'oeuvre	Taux comparatif de chômage de l'OIT, par sexe [1, 4, 6]	Taux de chômage à long terme	Sous-emploi temporel en pourcentage de la main-d'oeuvre
		Taux de chômage, selon le niveau d'instruction	
		Taux de chômage des jeunes [5]	
Répartition de la main-d'oeuvre	Taux d'emploi, par secteur d'activités (agriculture/industrie/services)	Taux d'emploi, en pourcentage, selon le statut professionnel (travailleurs salariés/non salariés)	Emploi dans le secteur non structuré urbain, en pourcentage de l'emploi urbain total
		Emploi dans le secteur non structuré en pourcentage de l'emploi total [4]	
Volume de la main-d'oeuvre		Nombre moyen d'heures travaillées par personne et par an	Pourcentage d'employés travaillant entre une et 10 heures par semaine
		Emploi à mi-temps en pourcentage de l'emploi total	Pourcentage d'employés travaillant plus de 40 heures par semaine

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
Coût de la main-d'oeuvre		Coût du salaire horaire, exprimé en parité de pouvoir d'achat	Salaire de la main-d'oeuvre par unité de production, exprimé en parité de pouvoir d'achat
		Évolution des salaires réels dans le secteur manufacturier (séries OIT et ONUDI)	
Égalité entre les sexes	Proportion de femmes parmi les salariés employés dans des secteurs autres que l'agriculture [4, 5]	Rapport entre les salaires moyens hommes/femmes [6]	
Rapport travail-production		Valeur ajoutée par employé, exprimée en parité de pouvoir d'achat	Valeur ajoutée par heure travaillée, exprimée en parité de pouvoir d'achat
Travail des enfants	Proportion d'enfants âgés de moins de 15 ans qui travaillent [4]		
Éducation			
Ressources financières	Dépenses publiques actuellement consacrées à l'enseignement primaire a) en pourcentage du PIB, et b) par élève, en pourcentage du PIB par habitant		
Enseignants		Rapport élèves/enseignants	Pourcentage d'enseignants du primaire ayant les titres requis
Participation	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (ou fondamental), ventilé par sexe (rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire) [2, 4, 5] Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire, ventilé par sexe (rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire) [2 ^d , 4, 5 ^e]		Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur

<i>Domaine/sous-domaine</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>
Rendement et efficacité	Proportion d'élèves inscrits en première année et atteignant la cinquième année d'enseignement primaire [2, 4, 5, 6]	Nombre moyen d'années de scolarité, ventilé par zone (zones urbaines/zones rurales), par sexe et, si possible, par catégorie de revenus [1]	Pourcentage d'élèves ayant achevé leurs études secondaires
Résultats	Taux d'alphabétisation des adultes, par âge et par sexe [2, 3, 4, 6]		Pourcentage d'habitants âgés de 25 à 64 ans ayant achevé leurs études secondaires [6]
Autres indicateurs sociaux			
Criminalité et justice		Taux d'homicides [4', 6']	Taux de criminalité [4, 6] Nombre de personnes emprisonnées pour 1 000 habitants Prévalence de la toxicomanie (ou) taux de décès liés aux stupéfiants [4]
Démarginalisation des femmes et égalité entre les sexes	Proportion de femmes occupant des postes au Gouvernement et des sièges au Parlement [4, 5]		Rapport hommes/femmes parmi les décideurs au niveau des municipalités
Logement	Proportion de foyers ayant l'électricité (foyers reliés au réseau électrique)	Nombre de personnes par pièce (cuisine et salle de bain exclues) [1, 4]	Superficies occupées par des établissements urbains, spontanés ou planifiés [6] Proportion de foyers ayant l'eau courante Mode d'occupation des logements : pourcentage de foyers possédant leur logement et pourcentage de foyers louant leur logement [5]
Accès aux technologies de l'information	Nombre de lignes téléphoniques principales pour 1 000 habitants [5, 6]	Nombre d'abonnés à l'Internet pour 1 000 habitants [6] Nombre d'ordinateurs pour 1 000 habitants [5]	

Légende :

[1] Ensemble minimal de données sociales nationales

[2] Indicateurs relatifs aux objectifs internationaux de développement

[3] Services sociaux de base pour tous

(Suite de la légende du tableau 1)

[4] Bilan commun de pays

[5] Objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire

[6] Indicateurs du développement durable (indicateurs de la Commission du développement durable)

^a Fait partie de l'indicateur « vaccination contre les maladies infantiles infectieuses » de la Commission du développement durable, dont la définition comprend « la proportion d'enfants vaccinés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B avant l'âge de 1 an ».

^b Ne figure pas parmi les 48 indicateurs des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire; toutefois, l'indicateur No 28 (émissions de dioxyde de carbone par habitant) comprend également « deux données relatives à la pollution atmosphérique mondiale : appauvrissement de la couche d'ozone et accumulation de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ».

^c L'indicateur du bilan commun de pays est « le taux de croissance décennal du PIB par habitant ».

^d L'indicateur relatif aux objectifs internationaux de développement est « le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ».

^e L'indicateur des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire est « le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ».

^f Fait partie de l'indicateur « taux de criminalité ».

Tableau 2

Nombre d'indicateurs, par domaine et par niveau de priorité

Domaine	Niveau de priorité		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Démographie	2	–	2
Démographie/santé	4	4	2
Santé et nutrition	7	1	8
Environnement et énergie	6	13	8
Économie et pauvreté	6	6	4
Emploi et main-d'oeuvre	5	12	8
Éducation	5	2	4
Autres indicateurs sociaux	3	4	7
Total	38	42	43

Tableau 3

Correspondance entre les indicateurs recommandés et les ensembles d'indicateurs existants, par niveau de priorité

Ensemble d'indicateurs	Niveau de priorité			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Ensemble minimal de données sociales nationales	7	5	1	13/15
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement/bilan commun de pays ^a	25	11	5	40/50
Indicateurs relatifs aux objectifs internationaux de développement	18	7	–	25/29

Ensemble d'indicateurs	Niveau de priorité			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Services sociaux de base pour tous	8	2	1	11/13
Commission du développement durable ^b	23	19	13	50/56
Objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire ^c	19	9	3	30/36

^a Ne sont pas inclus dans le nombre total d'indicateurs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement/bilan commun de pays sept indicateurs non statistiques proposés concernant les droits de l'homme et la bonne gouvernance; le nombre total d'indicateurs (40) n'est pas égal à la somme des trois colonnes (25 + 11 + 5 = 41) en raison de recouvrements (par exemple, le « taux d'homicide » et le « taux de criminalité » du tableau 1 sont considérés comme un seul indicateur, « taux de criminalité », par les bilans communs de pays).

^b Ne sont pas inclus dans le nombre total d'indicateurs de la Commission du développement durable deux indicateurs non statistiques sur l'environnement; le nombre total d'indicateurs (50) n'est pas égal à la somme des trois colonnes (23 + 19 + 13 = 55) en raison de recouvrements (par exemple, « le pourcentage d'enfants de moins de 1 an vaccinés contre la rougeole » et « le taux de vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT) des enfants de moins de 1 an » du tableau 1 sont considérés par la Commission du développement durable comme un seul indicateur, « vaccination contre les maladies infantiles infectieuses »).

^c Ne sont pas inclus dans le nombre total d'indicateurs des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire 12 indicateurs qui feront l'objet d'un suivi pour des groupes particuliers de pays; en sont également exclus « deux données relatives à la pollution atmosphérique mondiale » (voir A/56/326, annexe) qui devront être précisées à l'avenir [voir tableau 1, note b)]. Le nombre total d'indicateurs (30) n'est pas égal à la somme des trois colonnes (19 + 9 + 3 = 31) en raison de recouvrements (par exemple, « le taux de mortalité paludéenne » et « le taux de morbidité paludéenne » du tableau 1 sont considérés comme un seul indicateur « prévalence et taux de décès liés au paludisme », des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire).